Foire Aux Questions CFU – TotEM 2.x

Version du document	V1.1
Date de mise à jour	26/05/2023
Version TotEM	2.0 et ultérieures

FAQ – CFU

1. La confection des maquettes CFU sur TOtEM 5

1. Doit-on installer la dernière version TotEM pour dématérialiser le CFU ? 5
2. Quelle est la procédure à suivre pour confectionner un CFU ? 5
3. Quelles sont les maquettes concernées par le CFU ? 5

2. Le remplissage des annexes depuis TotEM 6

4. Quand puis-je renseigner les états annexés ? 6
5. Je n'arrive pas à enrichir mon annexe, TotEM refuse d'intégrer mon fichier xls/csv, un message d'erreur s'affiche, que faire ? 6
6. Je ne parviens pas à importer l'annexe au format XLSX que faire ? 8
7. Lors de l'import de l'annexe, après avoir cliqué sur « ok », rien ne se passe, que faire ? 10
8. Comment importer les annexes d'un autre document budgétaire sur TotEM 2.3.1 ? 13
9. L'annexe XML du logiciel dette ne s'importe pas, pour quelle raison ? 14
10. Lors de l'import de l'annexe dette ou du flux XML issu du progiciel, j'ai le message d'erreur suivant : « *The value 'X' of attribute 'V' on element 'CodTypTxReneg' is not valid with respect to its type, '#AnonType_VATCodTyptx'.* » 15
11. Je ne parviens pas à importer les « informations générales » 16
12. L'annexe RH ne s'importe pas, le message « Le XSD contient 14 champs et le fichier exemple contient 15 entête" 16
13. L'import de l'annexe RH est en anomalie, je ne comprends pas le message technique (ex : *Ligne 519 : Le champ "CodMotifContrAgent" "332-14" n'est pas une valeur authorisee*), comment débloquer la situation ? 21

3. Problèmes de visualisation 22

14. Certains états sont absents au sommaire, pourquoi ? 22
15. Je ne parviens pas à visualiser l'état relatif aux provisions (B3.1 et B3.2), pourquoi ? 24
16. J'ai intégré l'annexe relative aux services assujettis (bloc annexe « Ventilation TEOM, Eau/Assainissement, Services assujettis TVA »), mais rien ne s'affiche sur la maquette, pourquoi ? 24
17. J'ai renseigné les AP/AE mais rien n'apparait sur la maquette, que dois-je faire ? 25
18. Les états IV C1 ne sont pas visibles automatiquement sur la maquette 26

19. J'ai sélectionné les états de la présentation croisée au sommaire mais rien ne s'affiche lorsque je lance la visualisation 26

20. Je parviens à enrichir mon CFU et à visualiser la maquette mais tous les états annexés sont à « sans objet », que se passe-t-il ? 29

21. J'ai renseigné les annexes sur TotEM, il n'y a pas de message d'erreur, mais les états ne sont pas visibles sur la maquette, que se passe-t-il ? 30

22. Comment s'assurer que les données saisies dans TotEM sont réellement conformes pour permettre la visualisation de la maquette ? 31

23. Aucune des solutions proposées ne permet de résoudre mon problème, que faire ? 34

4. L'échange de données avec le comptable 36

24. Est-il possible d'éditer un CFU provisoire au cours de l'exercice ? 36

25. J'ai généré le « Document CFU ordonnateur », c'est-à-dire l'archive ZIP qui contient l'XML et le PDF des annexes, pour pouvoir le transmettre à mon comptable, comment se déroule la transmission via PES ? 36

26. Est-il possible de modifier une annexe après transmission de mon CFU au comptable ? 36

5. Problèmes d'import du flux enrichi par le comptable 37

27. Lorsque j'importe mon CFU enrichi des données du comptable, j'ai le message d'erreur suivant : « Le flux importé est déjà présent dans la liste. Deux flux ne peuvent porter sur le même exercice et le même budget sans être scellés » 37

28. Lorsque j'importe mon CFU enrichi des données du comptable, j'ai le message d'erreur suivant : « Erreur lors de l'import du flux : » 38

6. Les contrôles de cohérence avec le comptable (eccf) 39

29. Y-a-t-il des contrôles automatisés dans le CFU ? 39

30. Les éventuelles discordances entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable seront- elles des éléments bloquants ? 39

31. J'ai transmis mon CFU au comptable public afin qu'il confectionne un CFU provisoire, une anomalie a été détectée et mise en évidence par l'ECCF, je souhaite générer un nouveau flux après correction, que faire ? 39

7. Le vote du CFU et l'annexe des signatures 40

32. Je dois soumettre mon CFU au vote de l'assemblée délibérante, comment procéder ? 40

33. Je souhaite contrôler mon flux CFU enrichi des états du comptable avant de le sceller, un message d'erreur apparait, que dois-je faire ? 40

34. Comment l'annexe des signatures est-elle alimentée ? 41

8. Le scellement et la transmission au prefet 42

35. Le scellement de mon CFU n'est pas possible, est-ce normal ? 42

36. Le CFU définitif scellé sera-t-il envoyé au trésorier ? 42

37. Est-ce que la transmission des CFU vers Actes Budgétaires évolue ? 42

1. LA CONFECTION DES MAQUETTES CFU SUR TOTEM

1. Doit-on installer la dernière version TotEM pour dématérialiser le CFU ?

Pour intégrer un CFU dans TotEM, il est nécessaire d'installer la dernière version TotEM :

Je télécharge la dernière version de TotEM 2 :

- Version monoposte version Windows x64
- Version monoposte version Windows x86
- Version multiposte version Windows x64
- Version multiposte version Windows x86

Je me réfère aux guides d'installation (version monoposte, version multiposte)

Je me réfère au guide utilisateur

Je visionne la vidéo tutoriel dédiée à l'utilisation du CFU

2. Quelle est la procédure à suivre pour confectionner un CFU ?

Pour intégrer un CFU sur votre outil TotEM, il vous faut tout d'abord vous assurer auprès de votre éditeur qu'il soit en mesure de générer un flux CFU. Nous vous invitons tout particulièrement à vous assurer auprès de l'éditeur que vous disposez d'une version logicielle compatible avec la production des CFU.

Ensuite, afin de faciliter l'utilisation de l'outil nous vous conseillons de vous référer à la notice explicative ainsi qu'à la vidéo tutoriel afin d'être accompagné pas à pas dans le circuit de confection d'un CFU.

- Je consulte la notice explicative du circuit de confection d'un CFU
- Je visionne la vidéo tutoriel « confection d'un CFU dans TotEM »

3. Quelles sont les maquettes concernées par le CFU ?

- La maquette du CFU M57 par nature (fixée par l'arrêté du 5 juillet 2022).
- La maquette du CFU M57 par fonction (fixée par l'arrêté du 15 juillet 2022).
- La maquette du CFU M57 simplifiée pour les collectivités de moins de 3500 habitants (fixée par l'arrêté du 15 juillet 2022).
- La maquette du CFU M4 (fixée par l'arrêté du 5 juillet 2022).

2. LE REMPLISSAGE DES ANNEXES DEPUIS TOTEM

4. Quand puis-je renseigner les états annexés ?

Une fois le CFU « de base » issu du progiciel financier intégré dans TotEM, il est possible d'enrichir les états annexés (partie IV) via TotEM, selon les modalités actuellement mises en œuvre pour le compte administratif.

Point d'attention : La modification des états annexés n'est plus possible lorsque le flux enrichi des états comptables est intégré dans TotEM. Afin d'opérer une modification des états annexés et pouvoir transmettre ces éléments au comptable, il est nécessaire de visualiser de nouveau le flux intégrant les modifications, et générer une nouvelle archive ZIP pour transmission au comptable.

5. Je n'arrive pas à enrichir mon annexe, TotEM refuse d'intégrer mon fichier xls/csv, un message d'erreur s'affiche, que faire ?

Lors de l'enrichissement d'une annexe via l'import d'un fichier exemple (au format xls ou csv), veillez à **respecter le formatage défini par les fichiers exemples.**

En effet, plusieurs règles de formatages sont à respecter pour une bonne intégration des données de votre annexe :

Critères de format à respecter – enrichissement des annexes via import de fichier exemple			
Message TotEM	**Nature d'erreur**	**Description**	**Exemple**
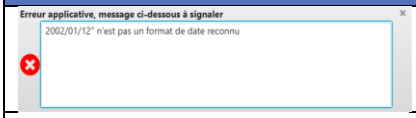	Format de date acceptée	Format jj/mm/aaaa	DtDelibEtab 01/12/2022 01/12/2022 01/12/2022 01/12/2022
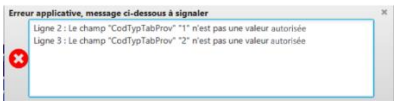	Valeurs autorisées (code type…)	Les valeurs des codes sont à respecter (cf.liste déroulante associée)	CodTypTabProv CodTypPrc CodSTypP E B G E B G
Blocage à l'import - pas de message prédéfini actuellement	En tête de colonne unitaire	Contrairement à la version 1.6.801, le fichier ne comporte pas de double entêtes de colonnes	CodTypAgent EmploiGradeAgent Code type d'agent Emploi ou grade de l'agent I Chaîne exemple 2 R Chaîne exemple 2 I Chaîne exemple 1
Blocage à l'import - pas de message prédéfini actuellement	Formatage de cellule des codes	Les codes doivent être au format texte	TypeChapitre 2 2

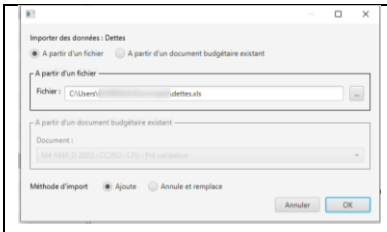			
Blocage à l'import – pas de message prédéfini actuellement 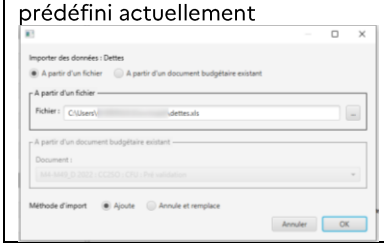	Montants erronés	Les montants ne doivent pas contenir d'espace	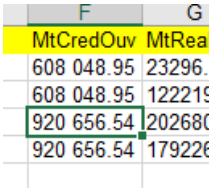

De plus, il est important de se référer à la liste déroulante associée de votre annexe afin de s'assurer de la codification à adapter.

Pour rappel, la liste déroulante associée est disponible, au clic sur votre annexe via le bouton « Liste déroulante associée » :

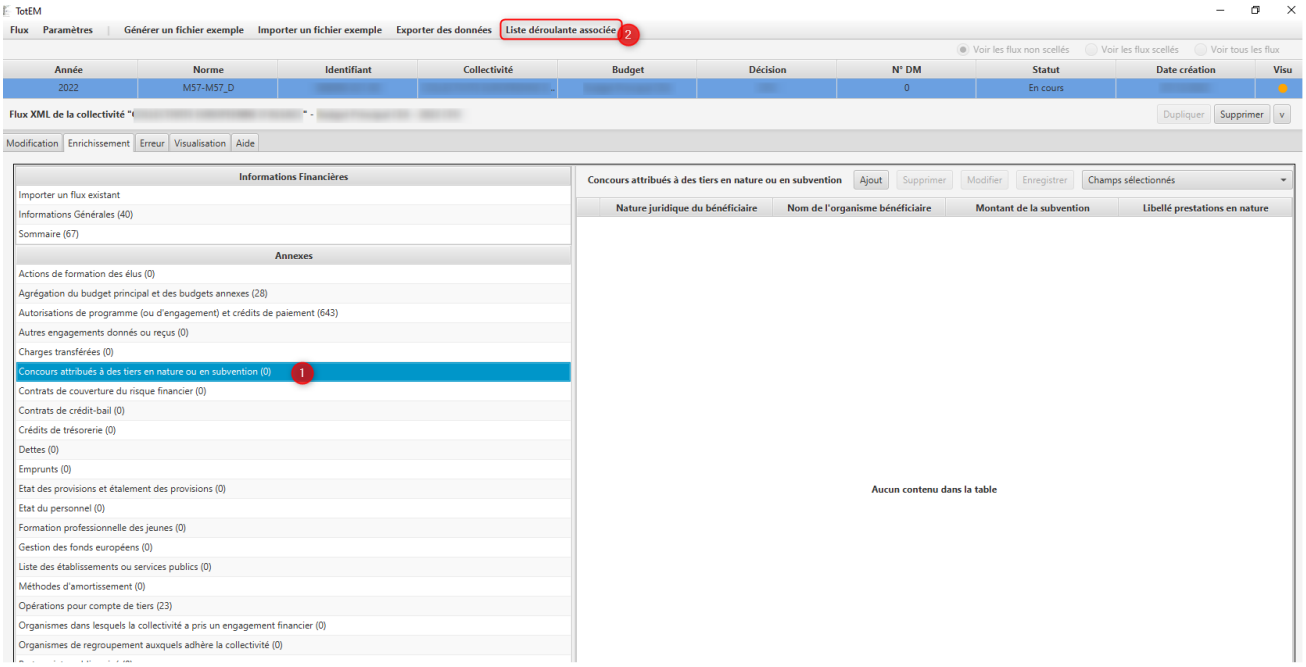

6. Je ne parviens pas à importer l'annexe au format XLSX que faire ?

Le format ***.xlsx*** n'est pas encore géré par la version 2.x de TotEM. Nous vous invitons dès lors à enregistrer vos fichiers au format ***.xls***.

Procédure avec Microsoft excel:

1 – Ouvrir le fichiers ***.xlsx*** avec Microsoft excel puis enregistrer le fichier

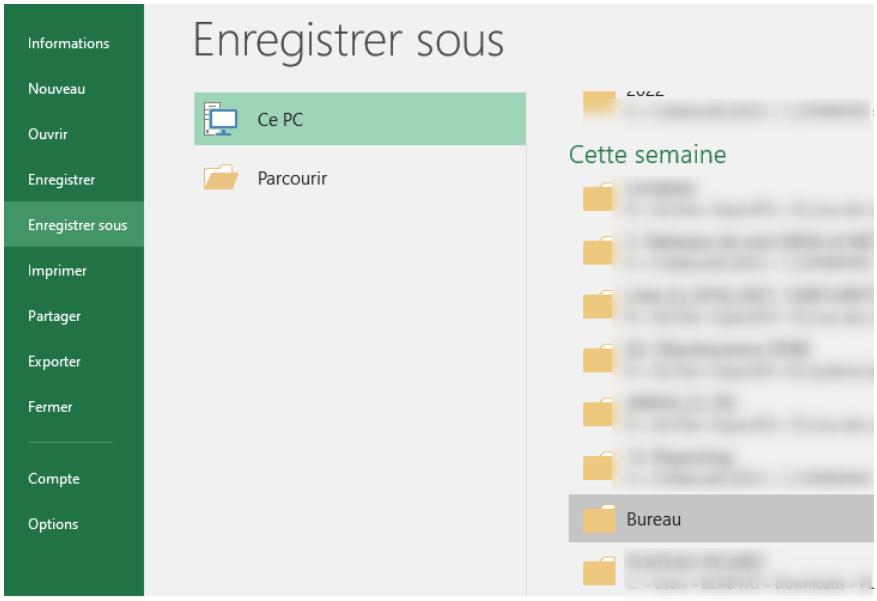

2 – Sélectionner le type de document « Classeur Excel 97 – 2003 (*xls) et enregistrer le document

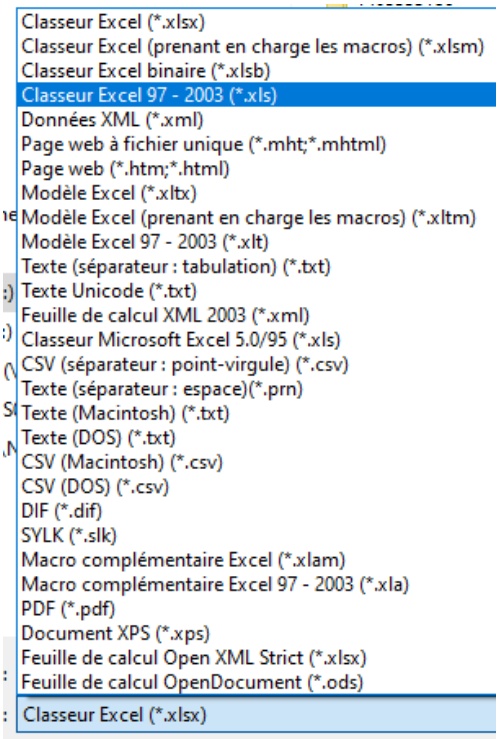

3 – Le fichier à intégrer enregistrer au nouveau format est visible depuis la fenêtre d'import sous TotEM 2.3.1 :

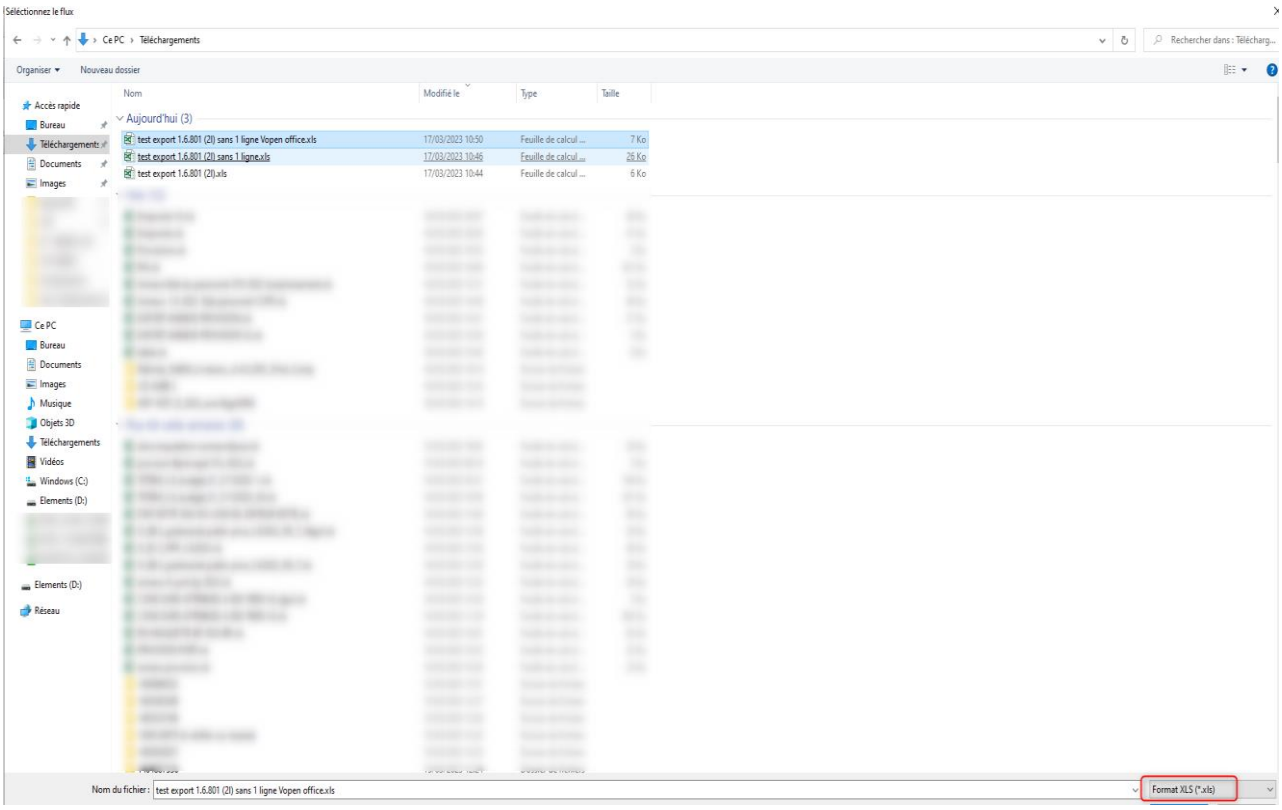

Procédure avec Libre Office Calc :

1 – Ouvrir le fichiers ***.xlsx*** avec Libre Office Calc puis enregistrer le fichier :

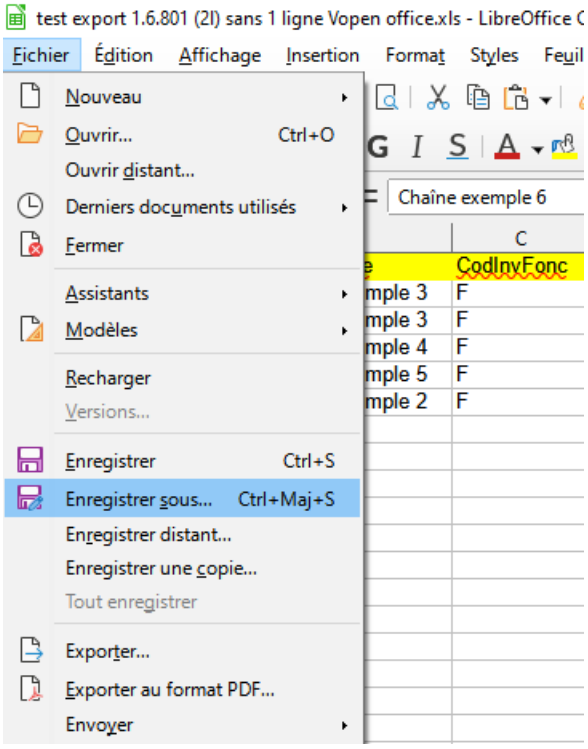

2 – Sélectionner le type de document « Excel 97 – 2003 (*xls) et enregistrer le document

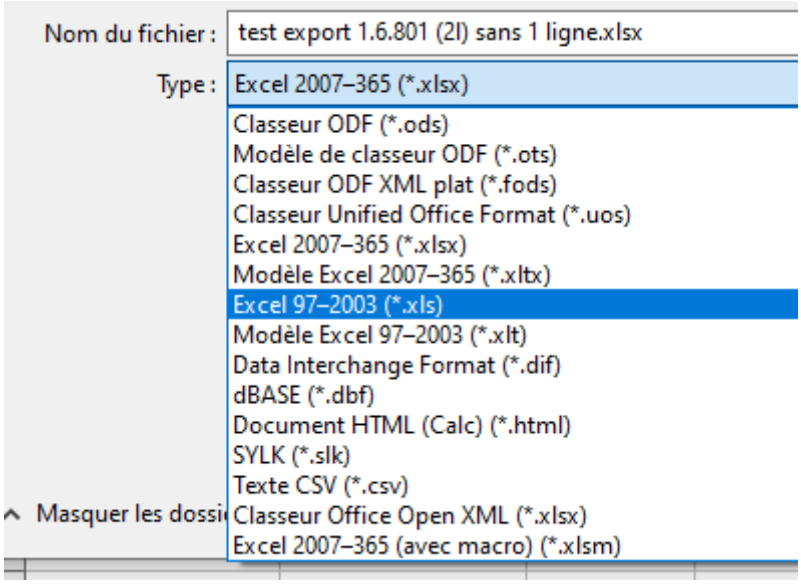

3 – Confirmer l'utilisation du format Excel 97-2003 pour l'enregistrement :

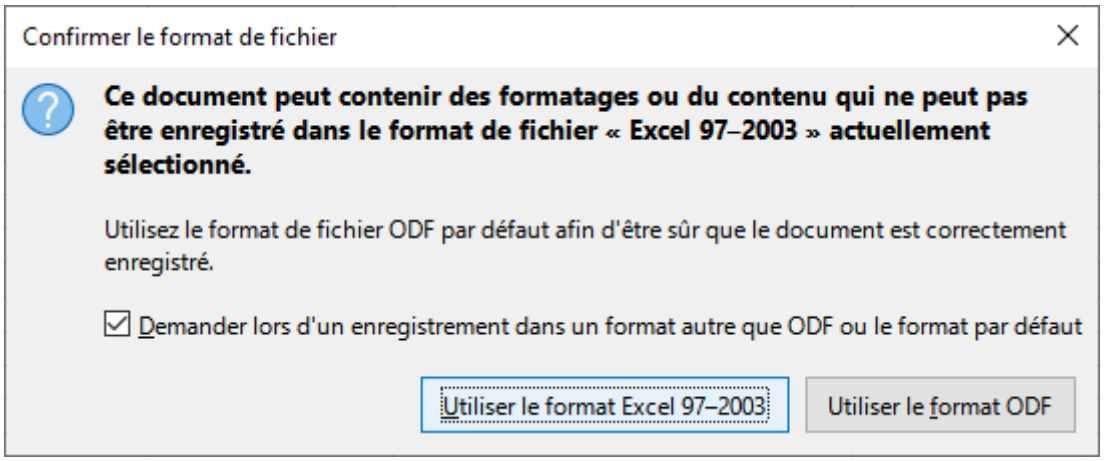

7. Lors de l'import de l'annexe, après avoir cliqué sur « ok », rien ne se passe, que faire ?

Lorsque vous souhaitez importer un fichier contenant les données d'une annexe, après avoir sélectionné le fichier, vous cliquez sur le bouton OK et rien ne se passe :

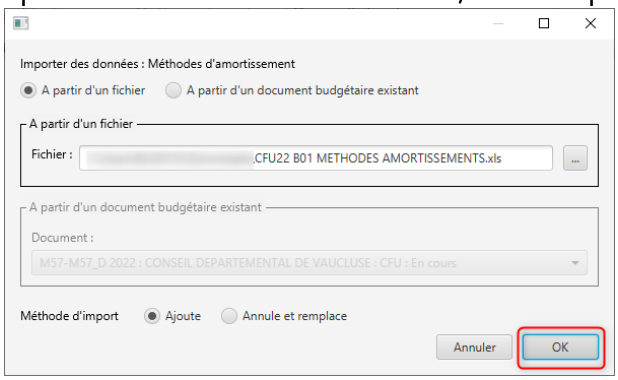

Cette anomalie est liée à une modification de format parfois effectuée par Excel lorsque des nombres sont enregistrés en texte.

En effet, TotEM 2.x attend un formatage « texte » que ne respecte pas nécessairement Excel lorsque vous saisissez les données.

Vous pouvez détecter cette anomalie si pour un nombre, formaté en texte, Excel ne signale pas d'anomalie (cf. ci-dessous) :

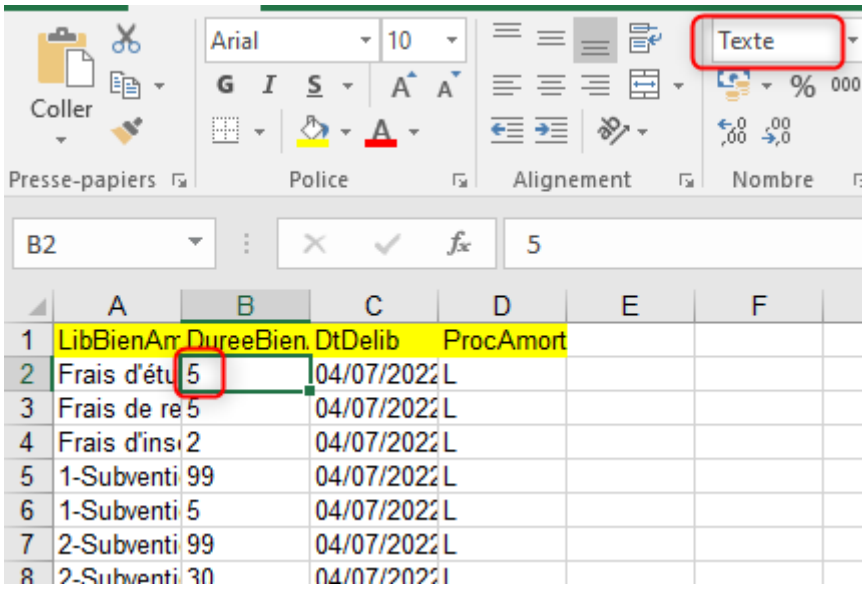

L'affichage suivant doit apparaitre pour être assuré qu'Excel ne force pas le format de la cellule en nombre. Un message d'erreur doit apparaitre indiquant qu'un nombre est stocké sous forme de texte.

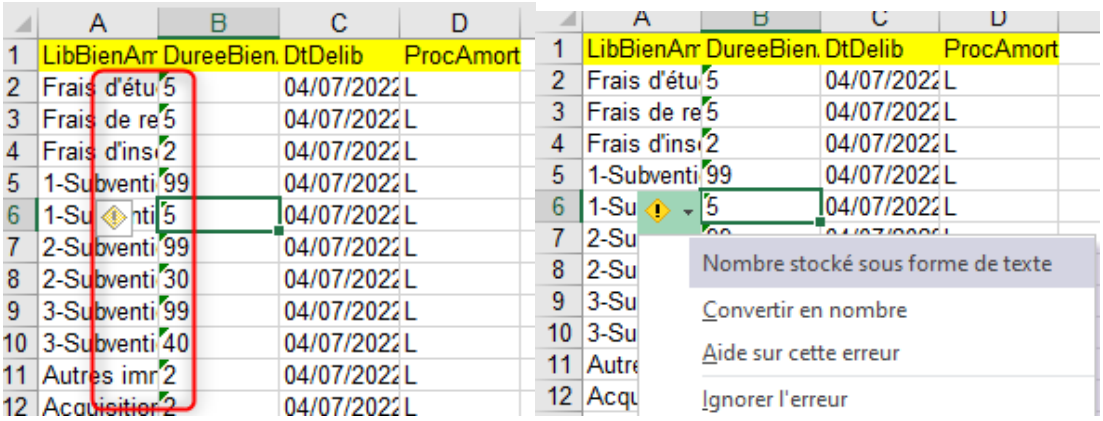

Ce message d'erreur apparait notamment lorsque vous entrez dans la cellule et que vous modifiez une valeur.

Vous pouvez également opérer massivement ce traitement en cliquant sur F2 puis sur « Entrée » pour chaque cellule :

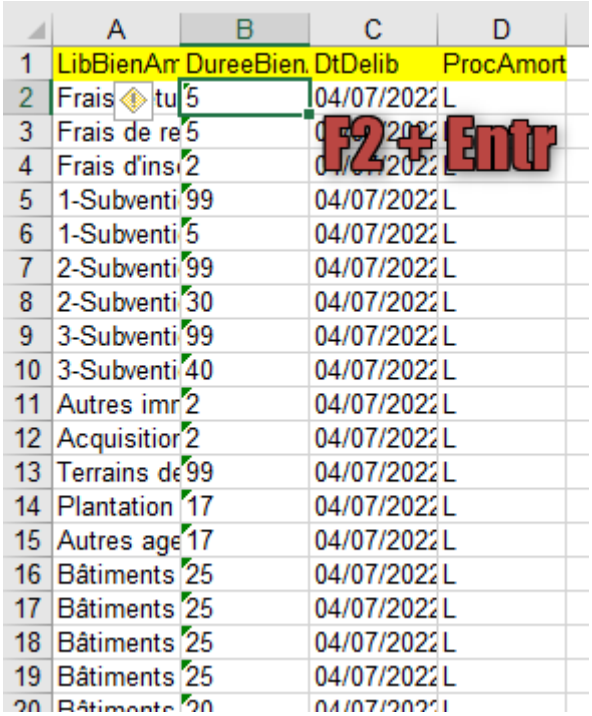

	A	B	C	D
1	LibBienAm	DureeBien	DtDelib	ProcAmort
2	Frais tu	5	04/07/2022	L
3	Frais de re	5	04/07/2022	L
4	Frais d'ins	2	04/07/2022	L
5	1-Subventi	99	04/07/2022	L
6	1-Subventi	5	04/07/2022	L
7	2-Subventi	99	04/07/2022	L
8	2-Subventi	30	04/07/2022	L
9	3-Subventi	99	04/07/2022	L
10	3-Subventi	40	04/07/2022	L
11	Autres imr	2	04/07/2022	L
12	Acquisitior	2	04/07/2022	L
13	Terrains de	99	04/07/2022	L
14	Plantation	17	04/07/2022	L
15	Autres age	17	04/07/2022	L
16	Bâtiments	25	04/07/2022	L
17	Bâtiments	25	04/07/2022	L
18	Bâtiments	25	04/07/2022	L
19	Bâtiments	25	04/07/2022	L
20	Bâtiments	20	04/07/2022	L

Une fois cette manipulation effectuée sur l'ensemble du document, vous pouvez enregistrer le fichier et l'importer de nouveau :

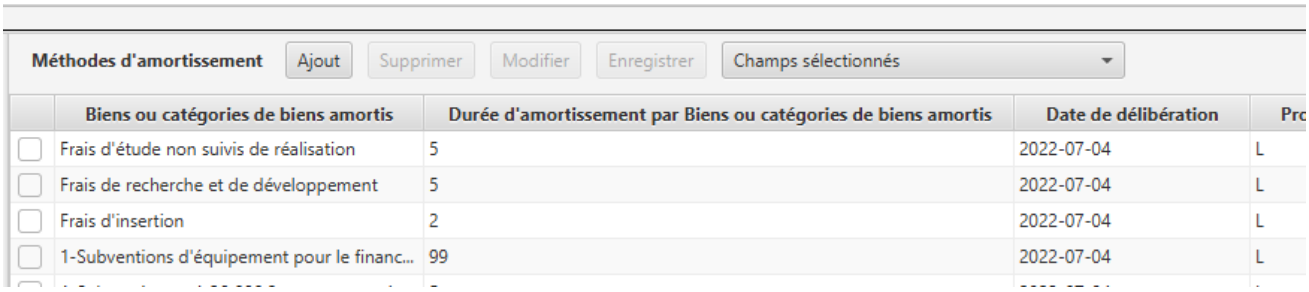

Attention : Cette manipulation peut être fastidieuse, en particulier s'il s'agit d'un fichier contenant plusieurs centaines de lignes et dizaines de colonne.

Dès lors, nous vous invitons si cela est possible à récupérer l'annexe du précédent CA ou du budget primitif de l'exercice en cours lorsque cela est possible.

Vous pouvez également recourir au format CSV qui permet de ne pas appliquer le formatage issu d'Excel. Vous pouvez par exemple générer un fichier exemple au format CSV pour l'annexe à intégrer, et y reporter les données afin import dans TotEM :

8. Comment importer les annexes d'un autre document budgétaire sur TotEM 2.3.1 ?

Pour ce faire, notamment en cas de blocage lors de l'import des données via un fichier XLS ou XML, le document budgétaire duquel vous souhaitez récupérer les annexes doit déjà être importé dans TotEM.

1 – Dans le bloc annexe que vous souhaitez, enrichir, cliquent sur **« Générer un fichier exemple »** puis sélectionner **« A partir d'un document budgétaire existant »** :

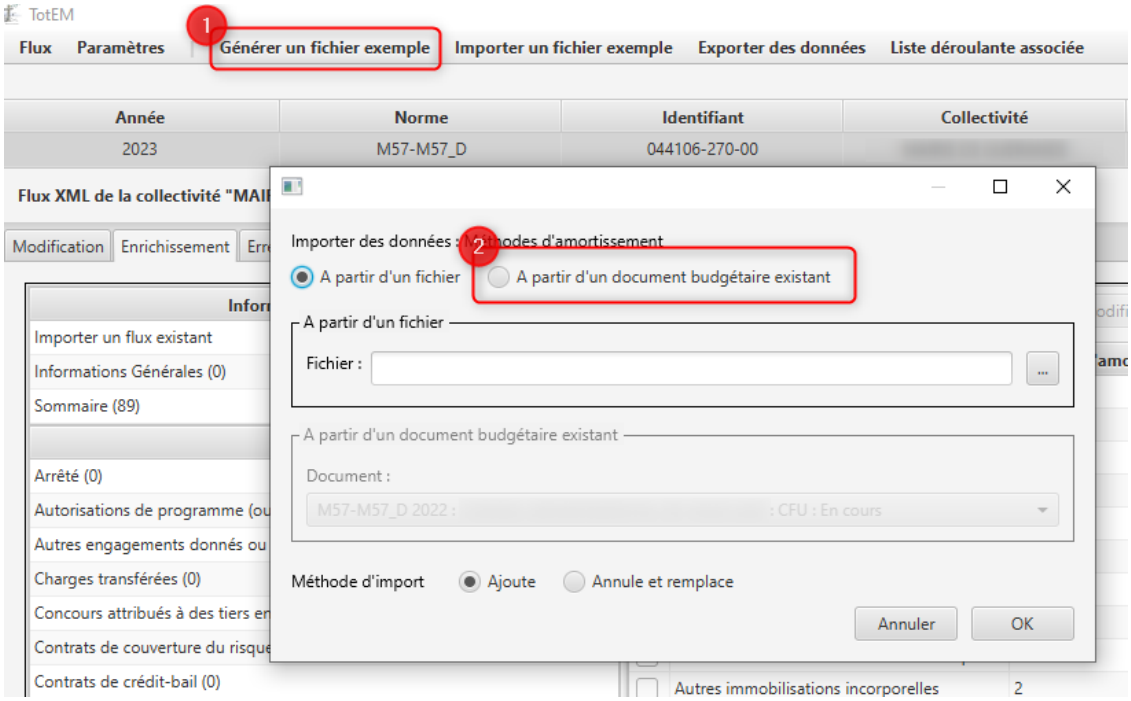

2 – Dans la section Document, à partir de la liste déroulante des flux présents dans TotEM, vous pouvez sélectionner le document budgétaire duquel vous souhaitez importer les annexes :

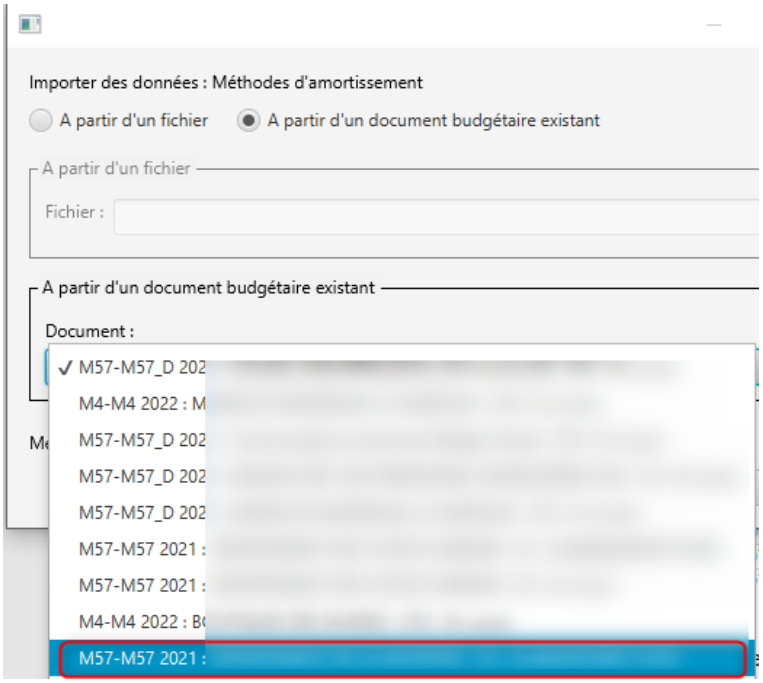

Une fois le document sélectionné, cliquez sur OK, les données sont importées.

Si des données sont à modifier/actualiser, vous pouvez le réaliser directement dans TotEM (en respectant le format attendu) ou bien exporter l'annexe sur Excel et y réaliser les modifications.

Point d'attention : Une anomalie a été identifiée lors de la modification des annexes dans TotEM. En effet, lorsqu'une valeur est sélectionnée dans une liste déroulante depuis TotEM, et que le saisie est enregistré, la donnée n'est pas sauvegardée :

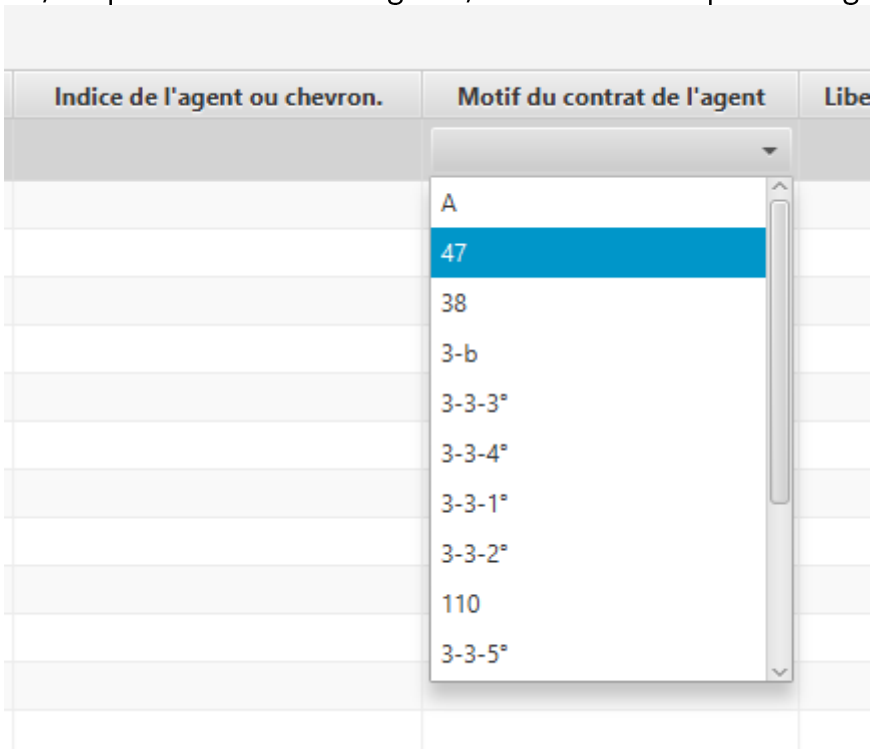

Nous vous recommandons dès lors de réaliser un export des données de l'annexe, de modifier les informations à renseigner via un tableur (au format excel avec les précautions d'usage lié au format des cellules, ou bien au format CSV), puis à importer les données.

9. L'annexe XML du logiciel dette ne s'importe pas, pour quelle raison ?

Une anomalie technique affecte l'import de certains fichiers XML, une notification indique que les données sont correctement importées mais rien ne s'affiche.

Cette anomalie est identifiée et en cours de correction, une prochaine version de TotEM permettra de résoudre cette difficulté.

Dans l'attente, nous vous invitons à contacter votre éditeur afin d'identifier une solution de contournement, ou bien à utiliser l'une des solutions de contournement suivante :

- Vous rapprocher de votre service informatique afin de modifier l'encodage du fichier UTF8 (via l'outil Notepad++ par exemple)
- Récupérer les données d'un autre document budgétaire (cf. Comment importer les annexes d'un autre document budgétaire sur TotEM 2.3.1 ?)

- Saisir les données manuellement à partir d'un fichier exemple/d'un export des données.

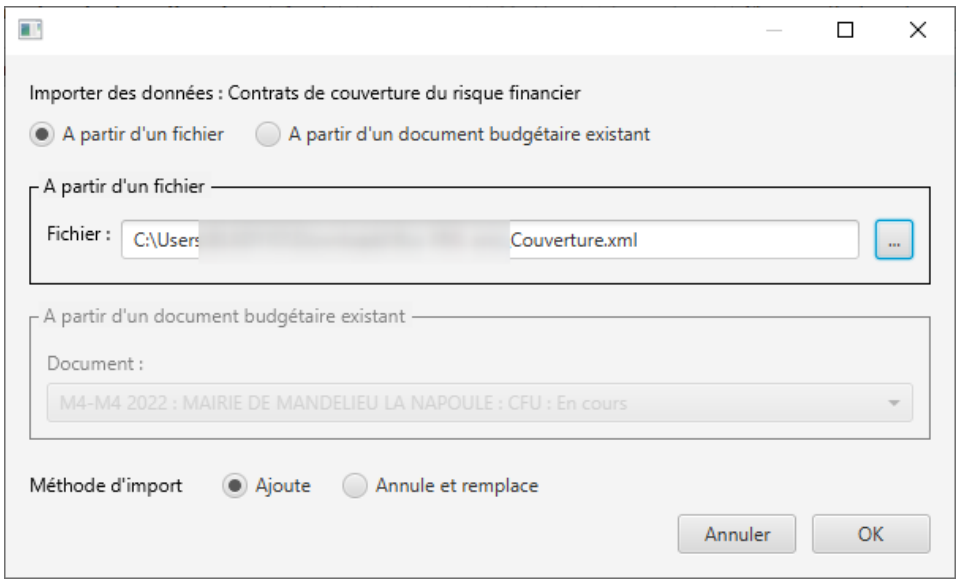

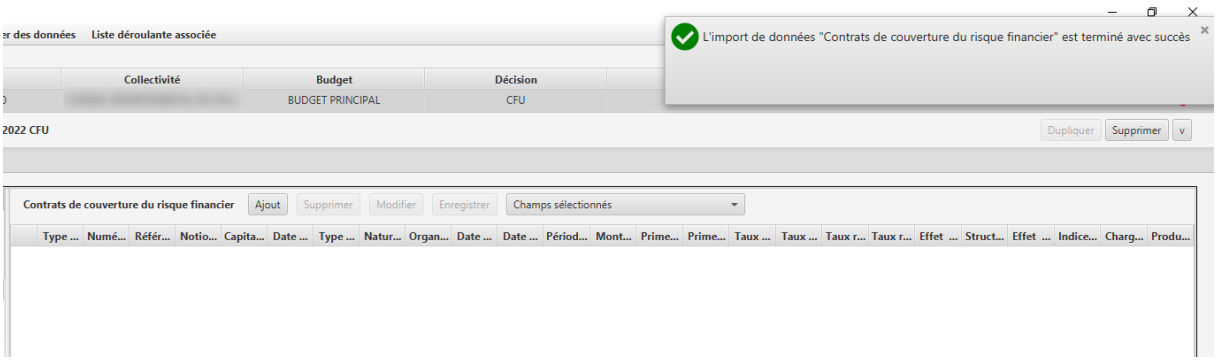

10. Lors de l'import de l'annexe dette ou du flux XML issu du progiciel, j'ai le message d'erreur suivant : « *The value 'X' of attribute 'V' on element 'CodTypTxReneg' is not valid with respect to its type, '#AnonType_VATCodTyptx'.* »

Le 1er janvier 2023 nous avons supprimé des codes obsolètes au niveau des données à remplir pour les états relatifs aux emprunts. Vous devez mettre à jour votre fichier s'agissant de la balise **CodTypTxReneg**, en supprimant l'ensemble des valeurs obsolètes ou bien en vous rapprocher de votre éditeur si les données sont issues du logiciel dette.

			10 - Eléments pour ratio	ETATS CONCERNÉS
CodProfilAmort	Code du profil d'amortissement (contrat initial)	Les valeurs S et M ne doivent pas être utilisées sur les états de la dette à compter de 2013.	P - Amortissement progressif C - Amortissement constant S - Semestriel F - In fine X - Autre M - Mensuel	Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)
ProfilAmort	Désignation du profil d'amortissement (contrat initial)	A renseigner si CodProfilAmort (profil d'amortissement - contrat initial) = X (Autre)	string	
CodTyptxDtVote	Code type taux taux actue	Type de taux d'intérêt (au 01/01/N pour les BP/BS/DM ou au 31/12/N pour le CA) après opérations de couverture. Pour les emprunts refinancés ou de refinancement, type de taux à la date du refinancement. Pour les emprunts garantis, type de taux hors opérations de couverture.	P - Obsolète A - Obsolète R - Préfixé C - Complexe F - Fixe V - Variable simple H - Obsolète X - Obsolète I - Obsolète O - Obsolète	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
CodTyptxInit	Code type taux (contrat initial)	Code type taux (contrat initial)	P - Obsolète A - Obsolète R - Préfixé C - Complexe F - Fixe V - Variable simple H - Obsolète X - Obsolète I - Obsolète O - Obsolète	Etat des emprunts garantis

11. Je ne parviens pas à importer les « informations générales »

Une anomalie a été détectée s'agissant de l'import des informations générales dans la nouvelle version, un correctif est identifié et sera ultérieurement déployé. Nous nous excusons de la gêne occasionnée et vous invitons à saisir manuellement à l'écran les éléments.

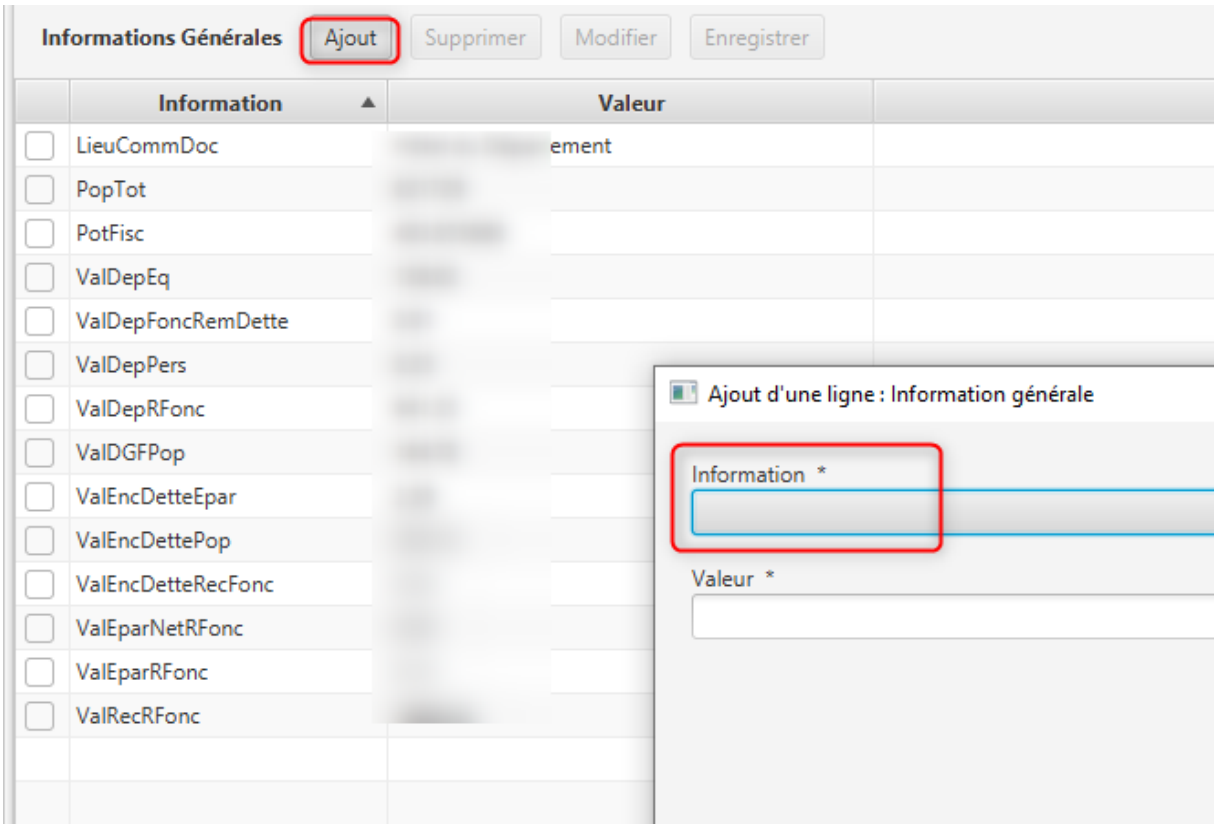

Point d'attention : Veillez à ne saisir qu'une ligne par valeur à renseigner, si plusieurs lignes identiques sont renseignées, les deux valeurs seront affichées sur la maquette.

12. L'annexe RH ne s'importe pas, le message « Le XSD contient 14 champs et le fichier exemple contient 15 entête"

Ces évolutions sont liées à l'actualisation des instructions budgétaires et comptables au 1er janvier 2023. En effet, l'annexe relative à l'état du personnel évolue au 1er janvier 2023 afin de tenir compte de **l'entrée en vigueur du code général de la fonction publique, et de l'abrogation de la loi n°84-53 du 26 janvier 1986 auxquels l'annexe fait référence.**

Une évolution du mode de saisie de cet état est donc à prévoir, et nécessite en effet une adaptation des fichiers qui peuvent habituellement transiter au sein de chaque organisation.

Cette évolution s'applique aux maquettes budgétaires 2023 en M57, mais nécessite l'ajout d'une seconde colonne pour l'ensemble des nomenclatures et sur l'ensemble des exercices. Il s'agit d'une difficulté identifiée, nous souhaiterions faire évoluer le mécanisme d'interprétation des évolutions de schéma de données par TotEM afin de sécuriser cela.

Si ce message d'erreur s'affiche, nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

1 – Générer un fichier exemple depuis l'annexe RH

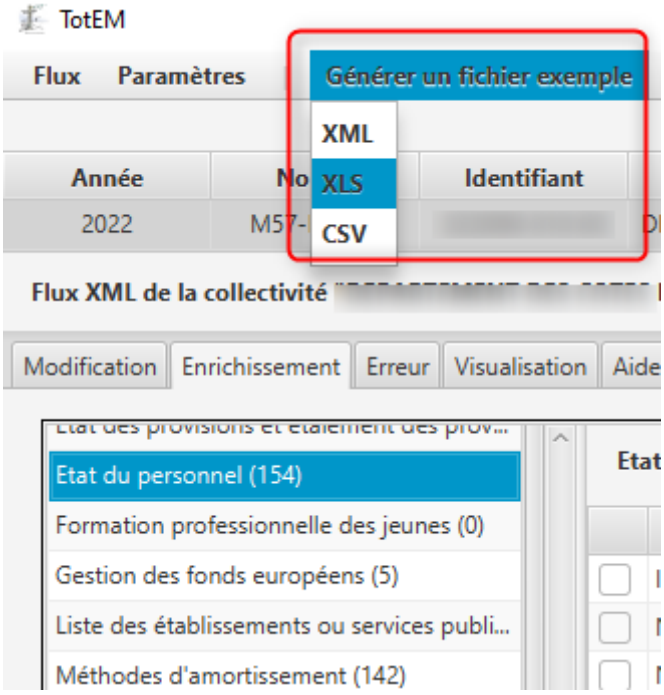

2 – Reporter les valeurs du fichier initial vers le fichier exemple (en veillant à ce que le format ne soit pas modifié) :

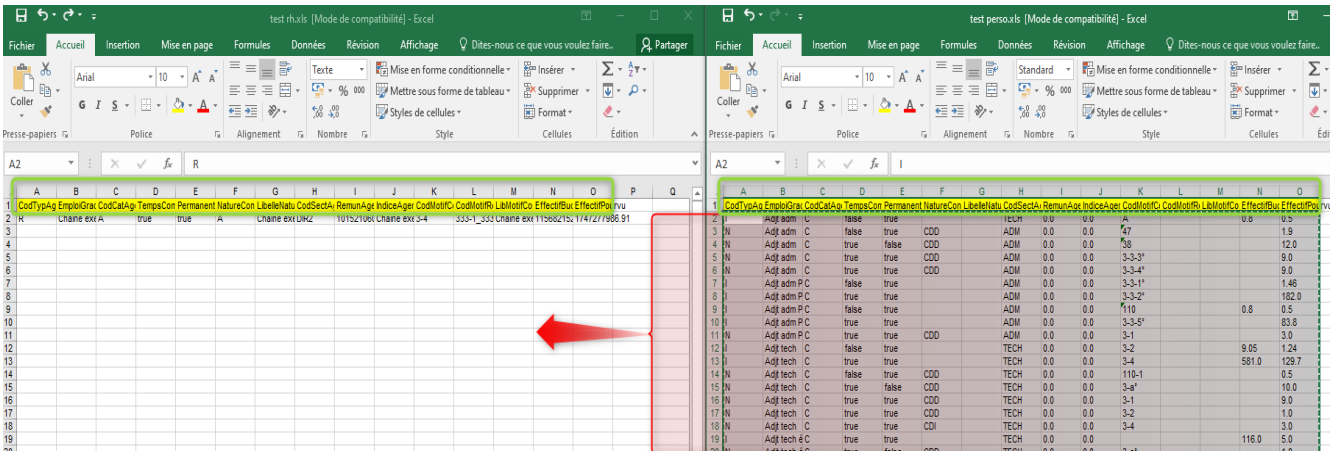

Point d'attention : La coexistence provisoire de deux nomenclatures de motif de recrutement implique l'existence de deux colonnes différentes :

- La colonne ***CodMotifContrAgent*** qui correspond à la nomenclature applicable jusqu'au compte administratif/CFU pour l'exercice 2022, il s'agit des valeurs suivantes :

CodMotifContrAgent	Motif du contrat de l'agent	Uniquement pour CodTypAgent="N" (Non titulaire)	A - Autres 47 - Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 38 - Article 38 travailleurs handicapés catégorie C 3-b 3-3-3° - Emplois de secrétaire de mairie des communes de mo moyenne est inférieur à ce seuil 3-3-4° - Emplois à temps non complet des communes de moi inférieur à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est 3-3-1° - Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires suscep 3-3-2° - Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les beso 110 - Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets 3-3-5° - Emplois des communes de moins de 2000 habitants d l'établissement en matière de création, de changement de péri 3-1 - Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à tem 3-2 - Vacance temporaire d'un emploi 3-4 110-1 - Collaborateurs de groupes d'élus 3-a°

Code à saisir	Description
A	Autres
47	7 - Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
38	Article 38 travailleurs handicapés catégorie C
3-b	
3-3-3°	Emplois de secrétaire de mairie des communes de moins 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieur à ce seuil
3-3-4°	Emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieur à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est inférieur à 50 %
3-3-1°	Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3-3-2°	Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
110	Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
3-3-5°	Emplois des communes de moins de 2000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
3-1	Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2	Vacance temporaire d'un emploi
3-4	

110-1	Collaborateurs de groupes d'élus
3-a°	

Point d'attention : Ne pas laisser d'espace avant et après chaque code, et s'assurer que le format de la cellule est « texte ».

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

- La colonne ***CodMotifRecrutement*** à utiliser à compte des budgets primitifs 2023 en M57, avec les valeurs suivantes :

CodMotifContrAgent	Motif du contrat de l'agent	Uniquement pour CodTypAgent="N" (Non titulaire)	A - Autres 47 - Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels 38 - Article 38 travailleurs handicapés catégorie C 3-b 3-3-3° - Emplois de secrétaire de mairie des communes de mo moyenne est inférieur à ce seuil 3-3-4° - Emplois à temps non complet des communes de moi inférieur à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est 3-3-1° - Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires suscep 3-3-2° - Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les beso 110 - Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets 3-3-5° - Emplois des communes de moins de 2000 habitants l'établissement en matière de création, de changement de péri 3-1 - Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à tem 3-2 - Vacance temporaire d'un emploi 3-4 110-1 - Collaborateurs de groupes d'élus 3-a°

Code à saisir	Description
A	Autres
327-5	Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-23-1°	Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
343-1_343-3	Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
332-8-6°	Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-8-5°	Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-4°	Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 hab., pendant trois ans suivant la création, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-3°	Communes de moins de 1 000 hab. et groupements de communes regroupant moins de 15 000 hab.
332-8-2°	Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-1°	Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-24	Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13	Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
333-1_333-10	Collaborateurs de cabinet.
332-14	Vacance temporaire d'un emploi.
332-11	Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions mentionnées à l'article L. 332-10.
333-12	Collaborateurs de groupes d'élus.
332-23-2°	Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-10	Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
326_352	Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

Dès lors, le fichier excel à importer pour un CFU doit se présenter de cette manière :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
CodTypAg	EmploiGra	CodCatAg	TempsCon	Permanent	NatureCon	LibelleNat	CodSectA	RemunAge	IndiceAge	CodMotifC	CodMotifR	LibMotifCo	EffectifBud	EffectifPour
I	Adjt adm	C	false	true			TECH	0.0	0.0				0.8	0.5
N	Adjt adm	C	false	true	CDD		ADM	0.0	0.0	3-1				1.9
N	Adjt adm	C	true	false	CDD		ADM	0.0	0.0	3-a°				12.0
N	Adjt adm	C	true	true	CDD		ADM	0.0	0.0	3-1				9.0
N	Adjt adm	C	true	true	CDD		ADM	0.0	0.0	3-2				9.0

3 – Importer le fichier redressé

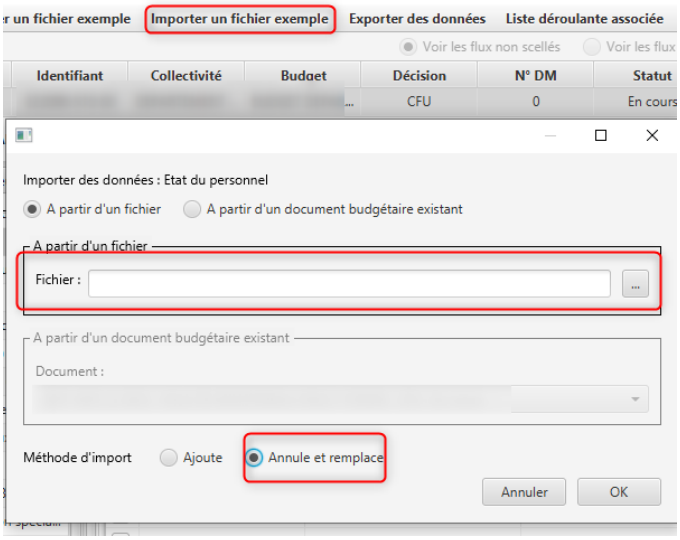

13. L'import de l'annexe RH est en anomalie, je ne comprends pas le message technique (ex : *Ligne 519 : Le champ "CodMotifContrAgent" "332-14" n'est pas une valeur authorisee*), comment débloquer la situation ?

Dans cette exemple, les codes attendues dans la colonne L ***CodMotifRecrutement*** ont été saisis dans la colonne K ***CodMotifContrAgent***, il convient de saisir les valeurs attendues par la maquette CFU dans la colonne K (cf. L'annexe RH ne s'importe pas, le message « Le XSD contient 14 champs et le fichier exemple contient 15 entête")

3. PROBLEMES DE VISUALISATION

14. Certains états sont absents au sommaire, pourquoi ?

La maquette du CFU implique une rationalisation des états annexés par rapport au compte administratif :***Maquette CFU (consultable en ligne) :***

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble
A1.01 - Opérations non ventilables
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat
A1.906 - Fonction 6 - Action économique
A1.907 - Fonction 7 - Environnement
A1.908 - Fonction 8 - Transports
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
A2.01 - Opérations non ventilables
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat
A2.936 - Fonction 6 - Action économique
A2.937 - Fonction 7 - Environnement
A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
B3.1 - Etat des provisions constituées
B3.2 - Etalement des provisions
B4 - Etat des charges transférées
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
B6 - Prêts
B7.1 - Etat des emprunts garantis
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail
B8.3 - Etat des contrats de PPP
B8.4 - Etat des autres engagements donnés
B8.5 - Etat des engagements reçus
B9 - Etat du personnel
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
B11.1 - Liste des organismes de regroupement
B11.2 - Liste des établissements publics créés
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
I - B3.1 à B3.3 au CFU
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties
B13 - Opérations liées aux cessions
B14 - Etat des travaux en régie
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes
C2.1 - Situation des AP
C2.2 - Situation des AE

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties
D5 - Gestion des fonds européens
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
D7 - Actions de formation des élus
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement
D10 - Identification des flux croisés
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
IV - A au CFU
D12 - Décisions en matière de taux
I - F au CFU
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

15. Je ne parviens pas à visualiser l'état relatif aux provisions (B3.1 et B3.2), pourquoi ?

L'état relatif à l'étalement des provisions (B3.2) est supprimé au CFU, seul l'état des provisions subsiste (B3.1), dès lors, depuis TotEM seules les données avec un Code type tableau provision valorisé à E –Etat sont reprises sur la maquette :

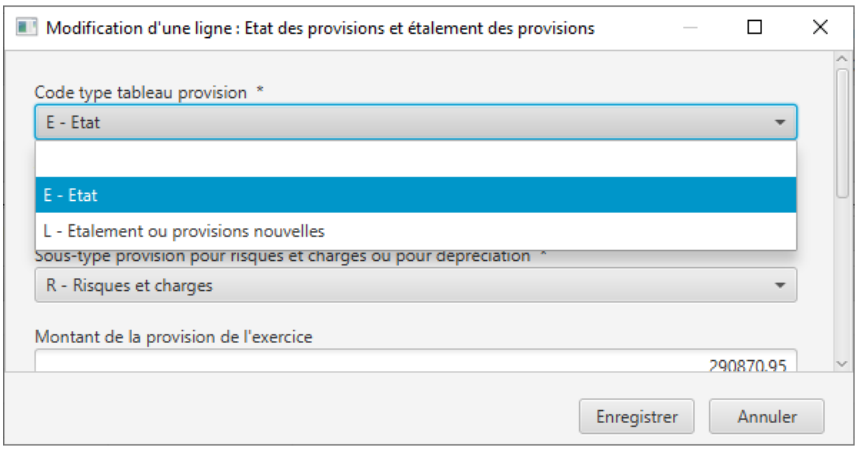

16. J'ai intégré l'annexe relative aux services assujettis (bloc annexe « Ventilation TEOM, Eau/Assainissement, Services assujettis TVA »), mais rien ne s'affiche sur la maquette, pourquoi ?

Les états D2.2.1 à D2.2.3 relatifs à la vue détaillée des services assujettis à la TVA sont supprimés au sommaire CFU (cf. Certains états sont absents au sommaire, pourquoi ?).

Les informations permettant de renseigner ces états sont saisies depuis le bloc annexe « **Ventilation TEOM, Eau/Assainissement, Services assujettis TVA** » au Compte Administratif. Si cette annexe est renseignée au CFU, il est donc normal que les données ne soient pas reprises sur la maquette.

Pour renseigner les données de l'état D2.1 au CFU, il est nécessaire d'effectuer la saisie depuis le bloc annexe « **Liste des établissements ou services publics** » en sélectionnant la nature 03 - services assujettis non érigés en BA :

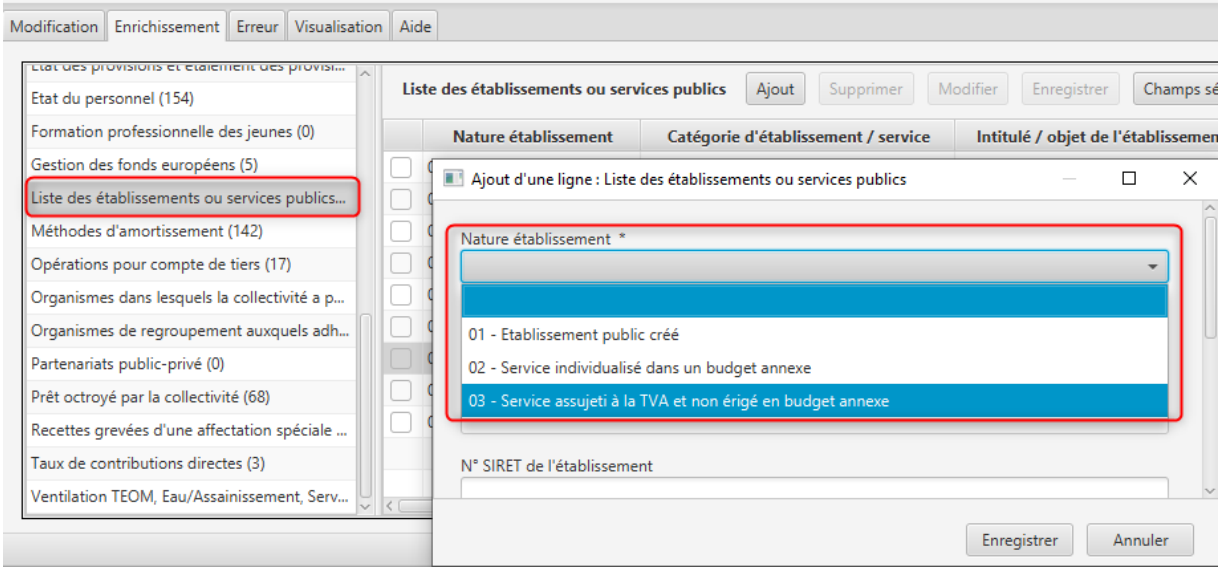

17. J'ai renseigné les AP/AE mais rien n'apparait sur la maquette, que dois-je faire ?

Il est important de bien se référer aux listes déroulantes associées afin de comprendre de quelle manière valoriser les données :

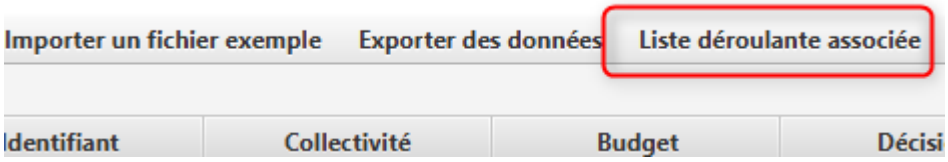

Description des éléments et listes déroulantes associées pour l'annexe "Autorisations de programme (ou d'engagement) et crédits de paiement"
Exercice 2022, M57-M57_D, CFU

Code du champ	Intitulé du champ	Description	Liste déroulante associée
CodTypAutori	Type autorisation	Type autorisation	P - Autorisation de programme E - Autorisation d'engagement
CodSTypAutori	Sous-type autorisation	Sous-type autorisation	R - Ratio S - Situation
NumAutori	Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	string
LibAutori	Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Lors de la rematérialisation des données, le classement est automatiquement réalisé selon le libellé des autorisations. Si vous souhaitez effectuer un classement par numéro d'autorisation, il vous suffit d'ajouter le numéro des autorisations devant le libellé dans le champ "Libellé de l'autorisation (AP ou AE)".	string
Chapitre	Code du chapitre	Code du chapitre	string
MtAutoriVote	Autorisation votée sur l'exercice en cours	Alimente la colonne « Révision de l'exercice N ». Pour les BP/BS/DM, le budget doit être voté.	decimal
MtAutoriDispoAffectation	Stock d'autorisation votée disponible à l'affectation (exercices antérieurs)	Stock d'autorisation votée disponible à l'affectation (exercices antérieurs)	decimal
MtAutoriNonCouvParCP_01_01_N	Autorisation affectée non couverte par des CP réalisés au 01/01/N	Autorisation affectée non couverte par des CP réalisés au 01/01/N	decimal
MtAutoriAffectee	Autorisation affectée dans l'année	Autorisation affectée dans l'année	decimal
MtAutoriAffecteeAnnulee	Autorisation affectée annulée	Autorisation affectée annulée	decimal
MtCPReal	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	decimal
RatioCouvAutoriAffect_N	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N)	decimal
RatioCouvAutoriAffect_NMoins1	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-1)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-1)	decimal
RatioCouvAutoriAffect_NMoins2	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-2)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-2)	decimal
RatioCouvAutoriAffect_NMoins3	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-3)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N-3)	decimal

Ainsi, par exemple, pour valoriser l'état des AP, il faut sélectionner un Type d'autorisation « P » pour « Autorisation de programme », ou bien « E » pour les « autorisation d'engagement ». Ce code est à reporter dans la première colonne « CodTypAutori » dans un tableur excel, ou bien à sélectionner dans la liste déroulante depuis TotEM.

Ensuite il est nécessaire d'indiquer quelle partie de l'état vous souhaitez valoriser :

- Le tableau des situations d'AP/CP ou AE/CP en sélectionnant un sous-type d'autorisation « S » (CodTypAutori dans le tableur, colonne B)
- Les ratios de couverture en sélectionnant un sous-type d'autorisation à « R ».

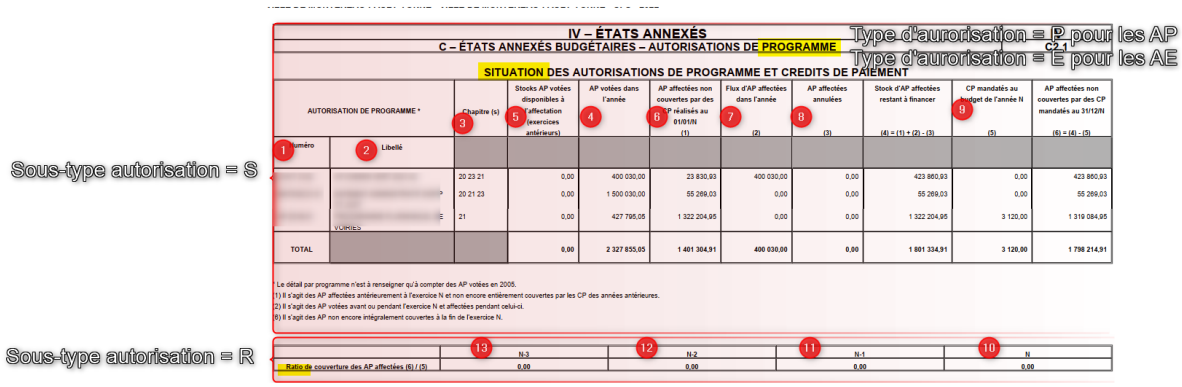

Les informations à afficher sont ensuite à renseigner dans le tableur excel ou bien directement depuis TotEM, la correspondance entre les colonnes dans le tableur et sur la maquette est précisée ci-dessous :

	A	B	C (1)	D (2)	E (3)	F (4)	G (5)	H (6)	I (7)	J (8)	K (9)	L (10)	M (11)	N (12)	O (13)
1	CodTypAutori	CodSTypAutori	NumAutori	LibAutori	Chapitre	MtAutoriVote	MtAutoriDispoAffectation	MtAutoriNonCouvParCP_01_01_N	MtAutoriAffectee	MtAutoriAffectee Annulee	MtCPReal	RatioCouvAutoriAffect_N	RatioCouvAutoriAffect_NMoins1	RatioCouvAutoriAffect_NMoins2	RatioCouvAutoriAffect_NMoins3
2	P	S	TEST	TEST	20 23 21	400030		23830.93	400030						
3	P	S	TEST	TEST	20 21 23	1500030		55269.03							
4	P	S	TEST	TEST	21	427795.05		1322204.95			3120				
5															
6															

Les colonnes suivantes font l'objet d'un calcul automatique :

- Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)
- AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)

18. Les états IV C1 ne sont pas visibles automatiquement sur la maquette

Il s'agit d'une anomalie identifiée, un correctif est prévu dans une prochaine version de TotEM 2.x.

Dans l'attente, nous vous invitons à sélectionner manuellement ces états au sommaire :

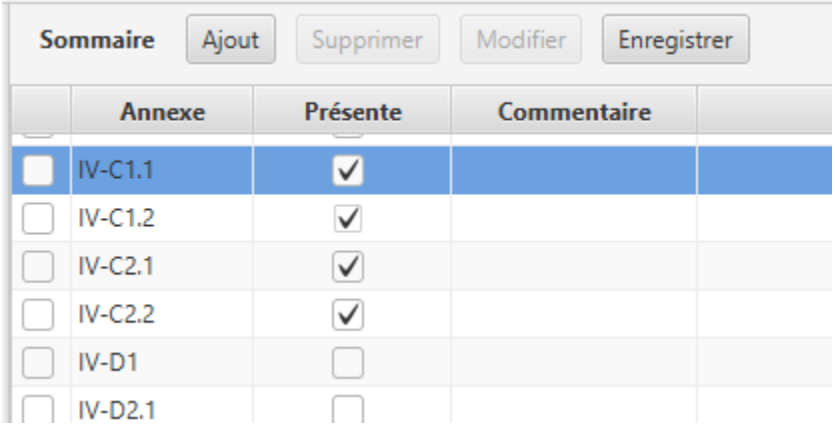

19. J'ai sélectionné les états de la présentation croisée au sommaire mais rien ne s'affiche lorsque je lance la visualisation

La maquette CFU prévoit la suppression de la vue détaillée pour la présentation croisée. Dès lors seule la vue d'ensemble est disponible au sommaire :

Maquette CFU (consultable en ligne) :

	IV. États annexés
	A. Présentation croisée et agrégée
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
	B. États annexés patrimoniaux

Maquette CA 2022 :

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	35
A1.01 - Opérations non ventilables	37
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	38
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	41
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	42
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	43
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	46
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	49
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	52
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	53
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	56
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	58
A1.908 - Fonction 8 - Transports	61
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	65
A2.01 - Opérations non ventilables	67
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	68
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	71
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	72
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	73
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	76
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	79
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	82
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	83
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	84
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	87
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	89
A2.938 - Fonction 8 - Transports	92

Ainsi, seules les vues d'ensemble subsistent au sommaire CFU, ce qui ne pose pas de problème à la visualisation en principe.

Il s'avère cependant que certains éditeurs n'ont pas mis à jour le sommaire dédié au CFU, les états à visualiser sont absents du sommaire et donc « sans objet » à la visualisation :

	Annexe	Présente
☐	IV-A1.9005	☑
☐	IV-A1.901	☑
☐	IV-A1.902	☑
☐	IV-A1.903	☑
☐	IV-A1.904	☑
☐	IV-A1.9044	☑
☐	IV-A1.905	☑
☐	IV-A1.906	☑
☐	IV-A1.907	☑
☐	IV-A1.908	☑

En effet, sur TotEM 2.x comme sur TotEM 1.6.x, si un état n'est pas présent au sommaire, alors il est absent à la visualisation.

Pour que l'état puisse être repris sur la maquette, deux solutions :

1 – Ajouter manuellement les états manquants au sommaire

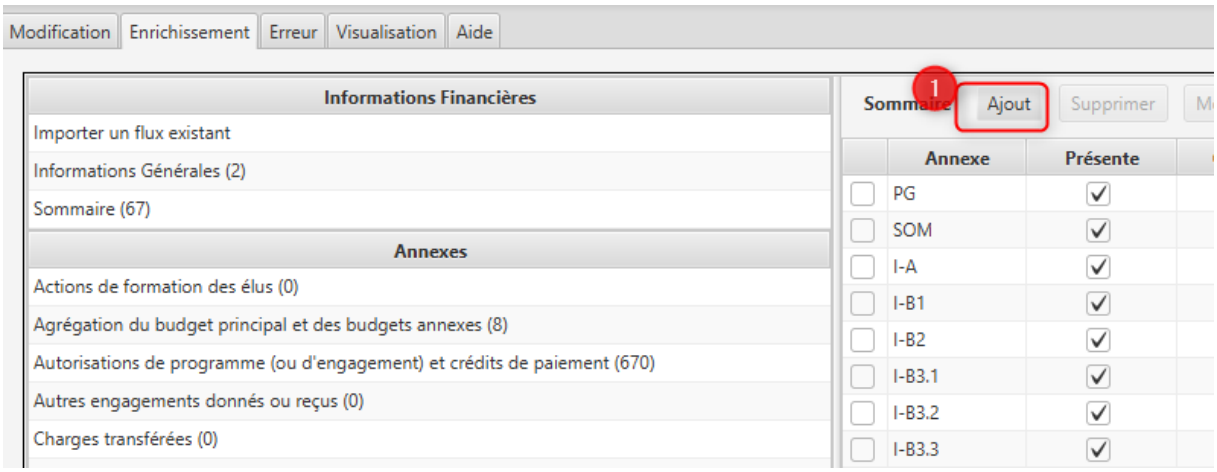

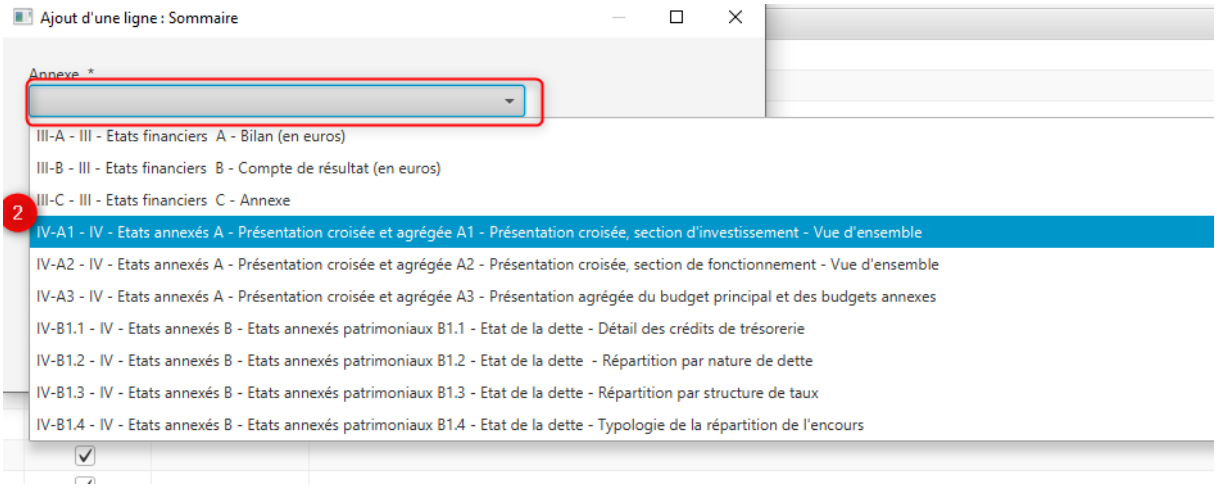

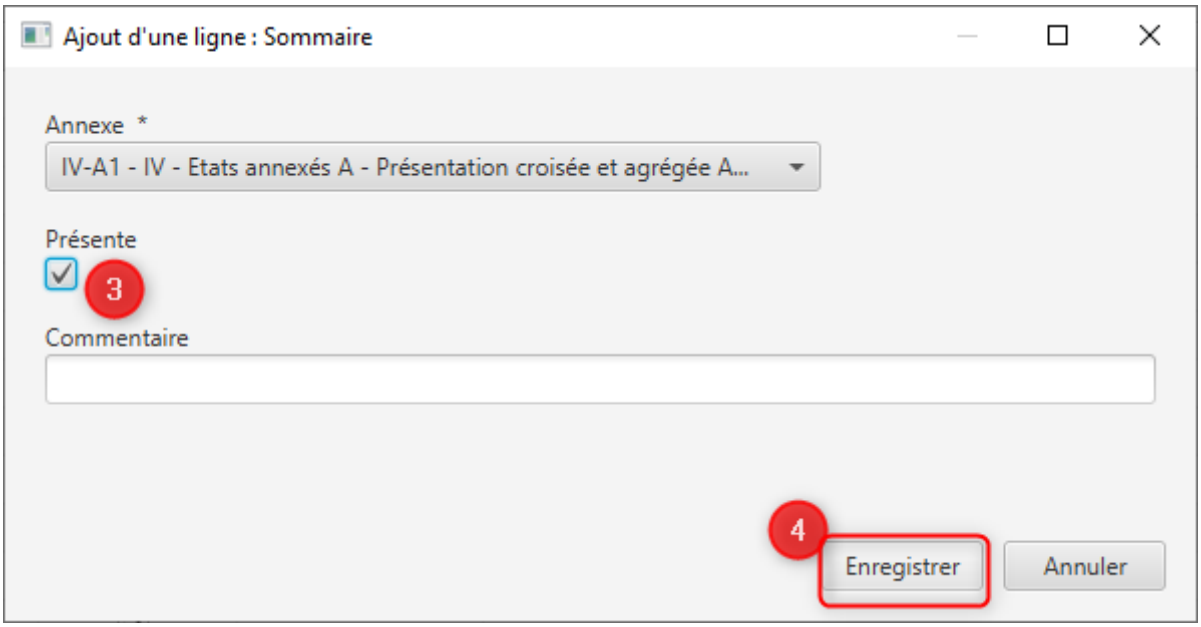

2 – Contacter votre éditeur afin de supprimer le sommaire défini dans le progiciel financier

Le sommaire issu du progiciel doit être désactivé ou bien supprimé dans le flux XML, cette manipulation doit être réalisée uniquement par l'éditeur ou bien par des utilisateurs avertis, en s'assurant de sauvegarder l'ensemble des données et fichiers au préalable (flux XML initial + annexes saisies/importées).
Lorsque le sommaire est absent du flux issu du progiciel, TotEM charge le sommaire en ligne sur odm-budgetaire.org.

20. Je parviens à enrichir mon CFU et à visualiser la maquette mais tous les états annexés sont à « sans objet », que se passe-t-il ?

Il est probable que cette anomalie soit présente parce que **les états annexés ne sont pas cochés comme présents au sommaire**

Il est nécessaire de vérifier dans un premier temps que les états sont correctement cochés comme « présents » au sommaire :

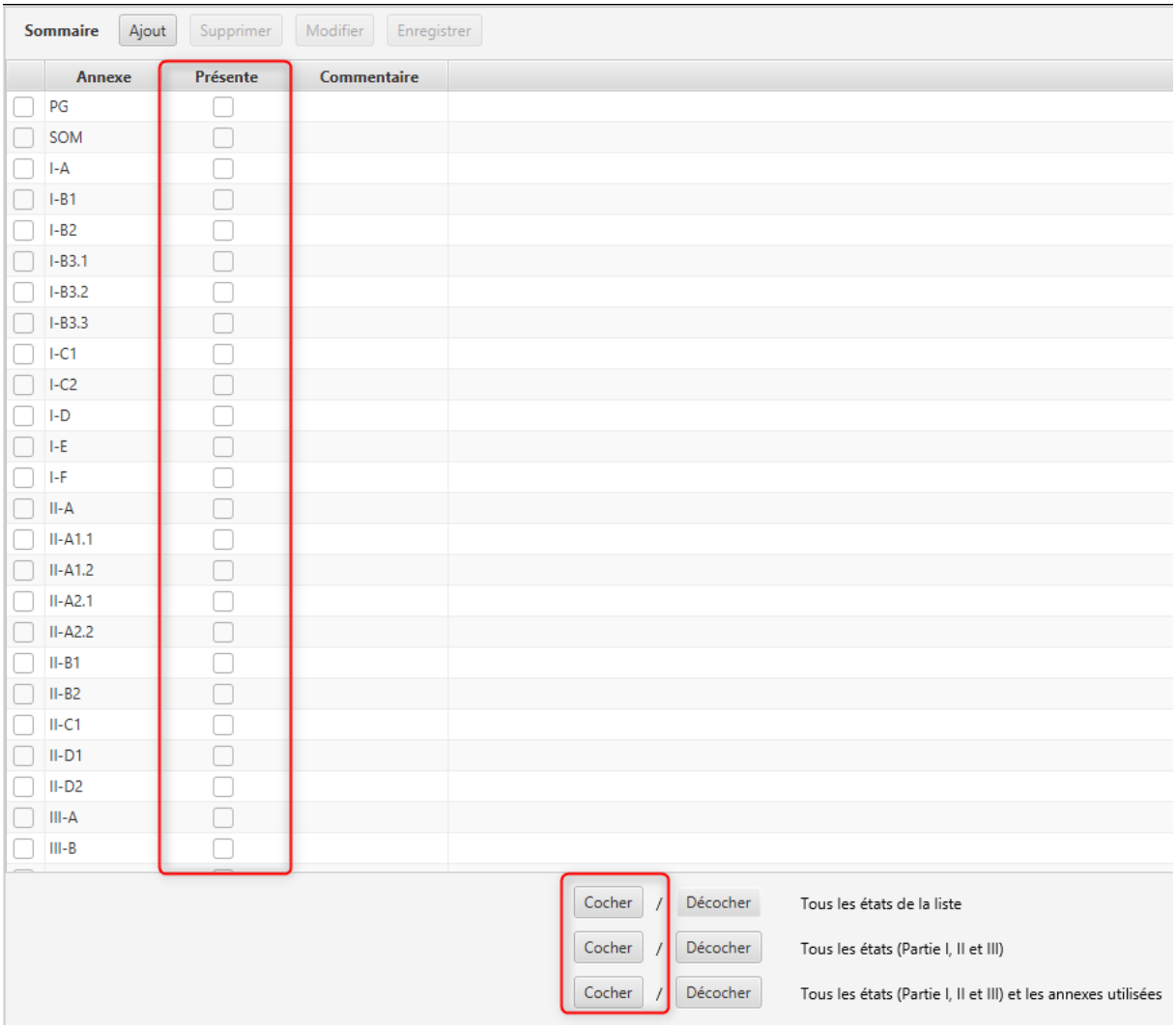

Si ce n'est pas le cas, il est alors normal qu'ils ne soient pas visibles sur la maquette. Il est dès lors nécessaire de cocher comme présent chaque état au niveau de la ligne, ou bien sélectionner en masse les états, avec trois possibilités :

- Sélectionner tous les états, même s'ils ne sont pas remplis ;
- Sélectionner seulement les états des parties I à III ;

- Sélectionner les états des parties I à III et seulement les états de la partie IV pour lesquels des données ont été saisies dans TotEM.

21. J'ai renseigné les annexes sur TotEM, il n'y a pas de message d'erreur, mais les états ne sont pas visibles sur la maquette, que se passe-t-il ?

Des contrôles de format sont manquants lors de la saisie des données directement depuis TotEM. Dès lors, si le format d'une date ou d'un nombre n'est pas respectée, une anomalie empêchera la visualisation des annexes (échec du contrôle) ou les données ne seront pas reprises à la visualisation.

Une prochaine version de TotEM viendra intégrer ces contrôles à la saisie.

Dans l'attente, nous vous conseillons les précautions suivantes lors de la saisie :

- Les dates sont saisies au format **JJ/MM/AAAA**
- Les champs signalés avec un astérisque sont obligatoires (visible depuis l'ajout d'une ligne dans l'annexe)

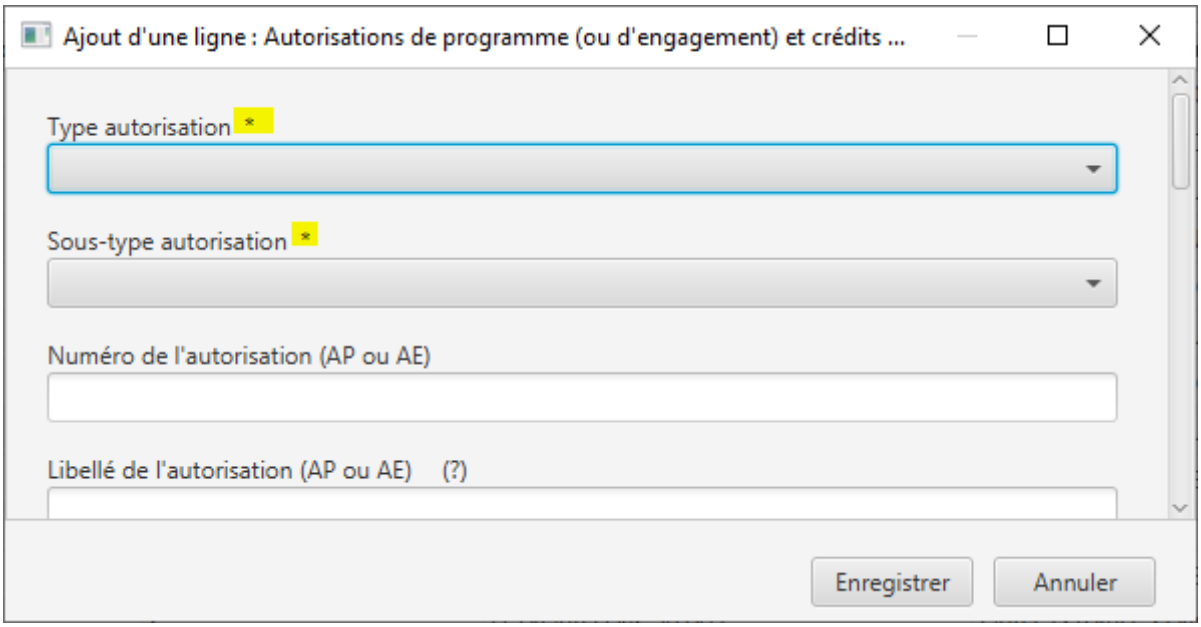

- Les montants ne contiennent pas d'espace et le séparateur de décimal est un point → **78687.58**

Une prochaine version de TotEM devrait limiter les difficultés de saisie :

- Les contrôles de format et des champs obligatoires seront automatiquement appliqués lors de la saisie des données ;
- Les champs obligatoires seront signalés par une astérisque dans chaque intitulé de colonne.

Dans l'attente, nous vous invitons à suivre les précautions d'usage ci-dessus, et n'hésitez pas à consulter la documentation de chaque annexe lors de la saisie :

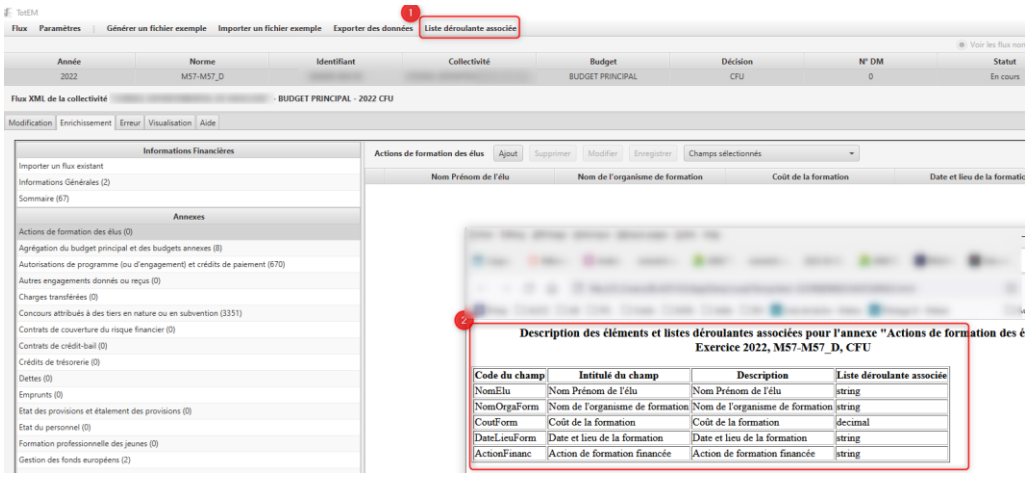

Si l'annexe des provisions a été renseignée depuis TotEM, nous attirons votre attention sur une anomalie identifiée en cours de correction. En effet, lorsque les lignes sont ajoutées depuis TotEM, la nature des provisions n'est pas sauvegardée alors qu'il s'agit d'une information obligatoire (entrainant un échec du contrôle du flux si elle n'est pas renseignée).

Dès lors, il convient de réaliser un export de l'annexe provision et de renseigner via excel les natures de provision et d'importer de nouveau les données en sélectionnant l'option annule et remplace.

22. Comment s'assurer que les données saisies dans TotEM sont réellement conformes pour permettre la visualisation de la maquette ?

Le module de contrôle des données lors de l'enrichissement des annexes via TotEM n'est pas encore implanté, celui-ci est prévu dans une version future de l'application.

Dans l'attente, en complément des précautions d'usage à suivre lors de la saisie (cf. J'ai renseigné les annexes sur TotEM, il n'y a pas de message d'erreur, mais les états ne sont pas visibles sur la maquette, que se passe-t-il ?), il est possible de contrôler la bonne saisie des données en exportant la saisie puis en l'important de nouveau.

En l'absence de message d'erreur il n'y a pas d'erreur de saisie, dans le cas contraire il faut suivre les recommandations formulées par TotEM.

1 – Exporter les données saisies au format XLS

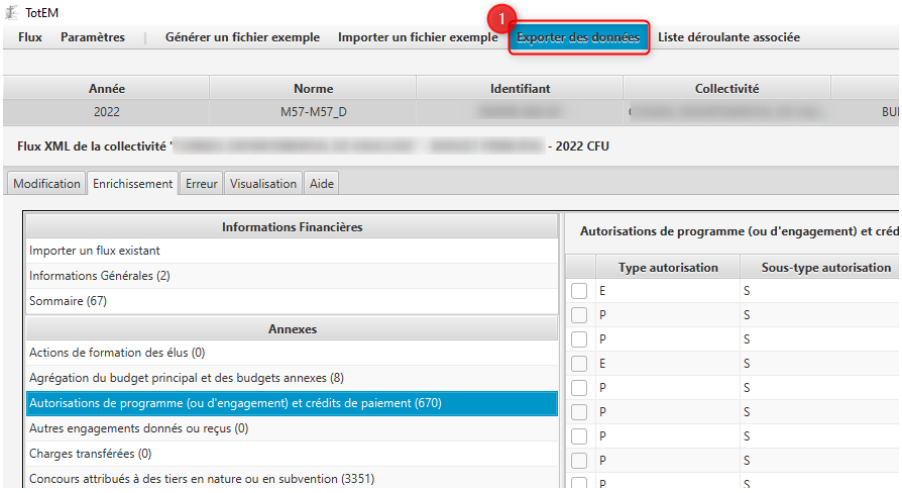

2 – Importer le fichier XLS en sélectionnant l'option « annule et remplace » :

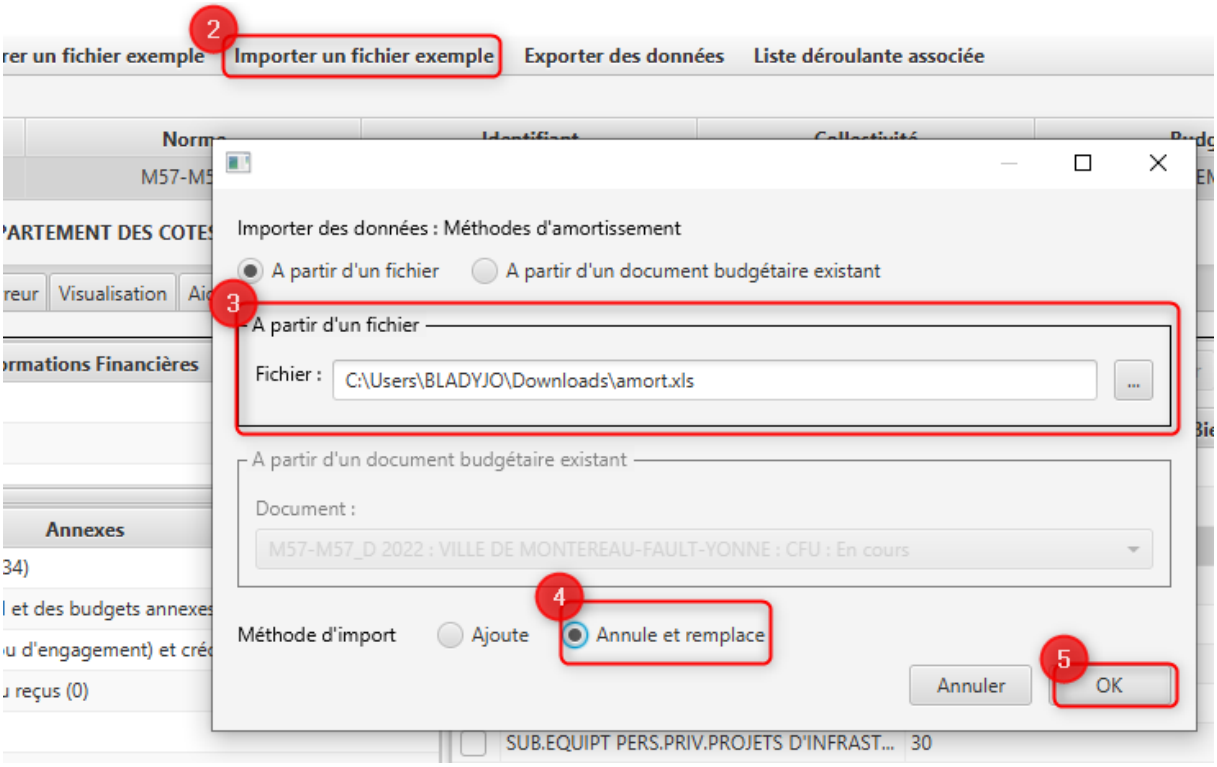

3 – En cas d'erreur, rectifier la saisie, quelques exemples

<u>Erreur de saisie d'un champ obligatoire :</u>

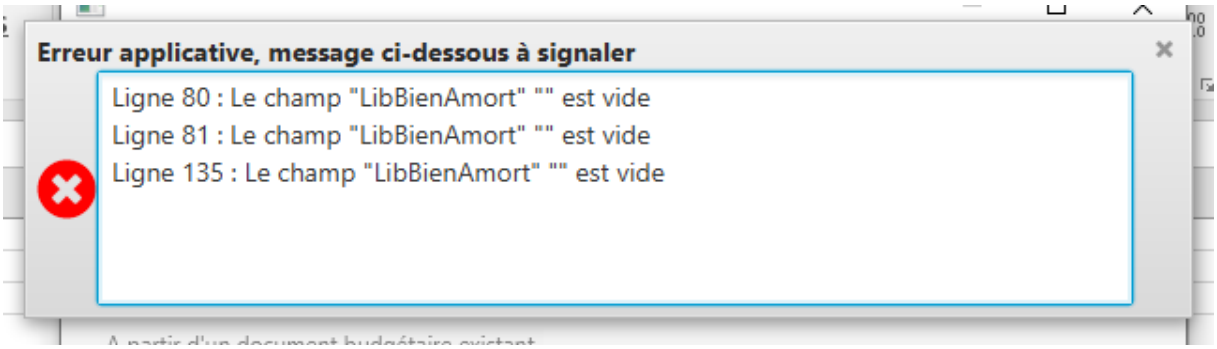

Ce message d'erreur indique qu'un champ obligatoire n'a pas été renseigné dans les lignes 80, 81 et 135 du fichier excel.

<u>Erreur sur une date :</u>

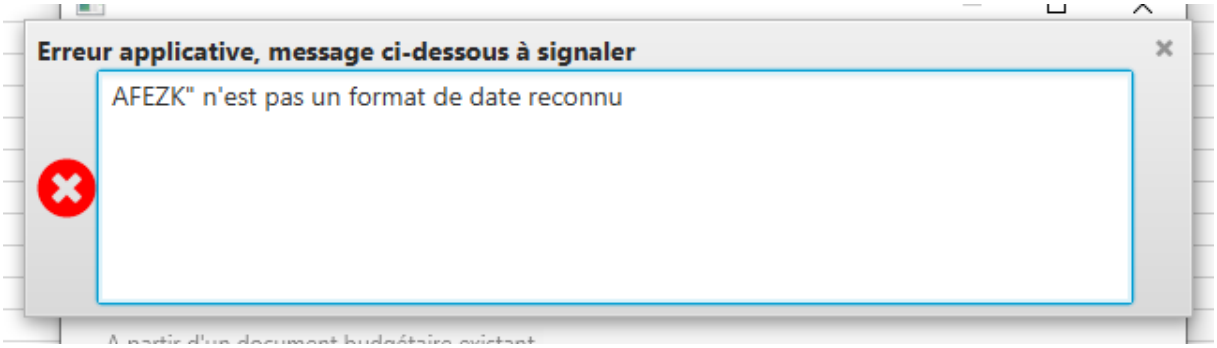

Dans le fichier excel, recherche cette valeur dans les colonnes date et les remplacer le cas échéant :

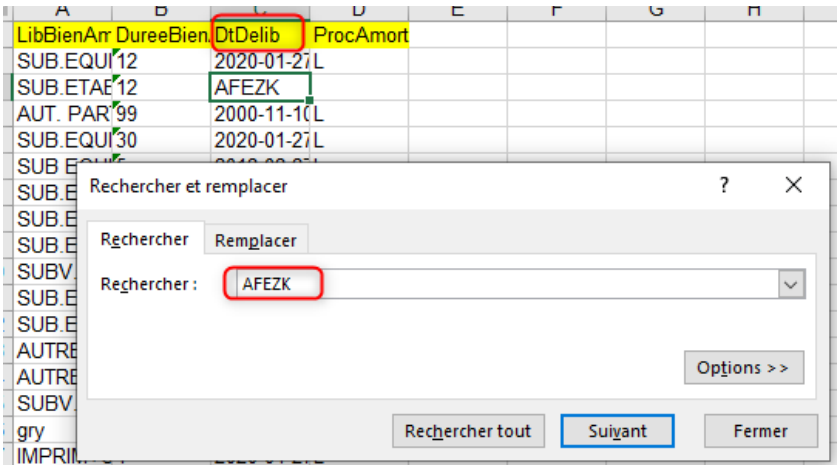

<u>La saisie d'une valeur erronée dans une liste déroulante</u> (en principe impossible lors de l'enrichissement :

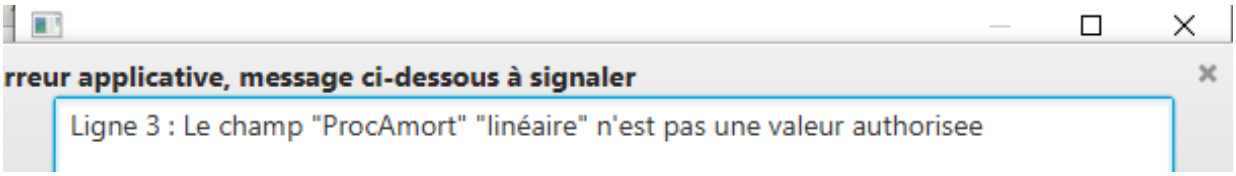

Il convient alors de prendre connaissance de la « liste déroulante associée » de l'annexe depuis TotEM :

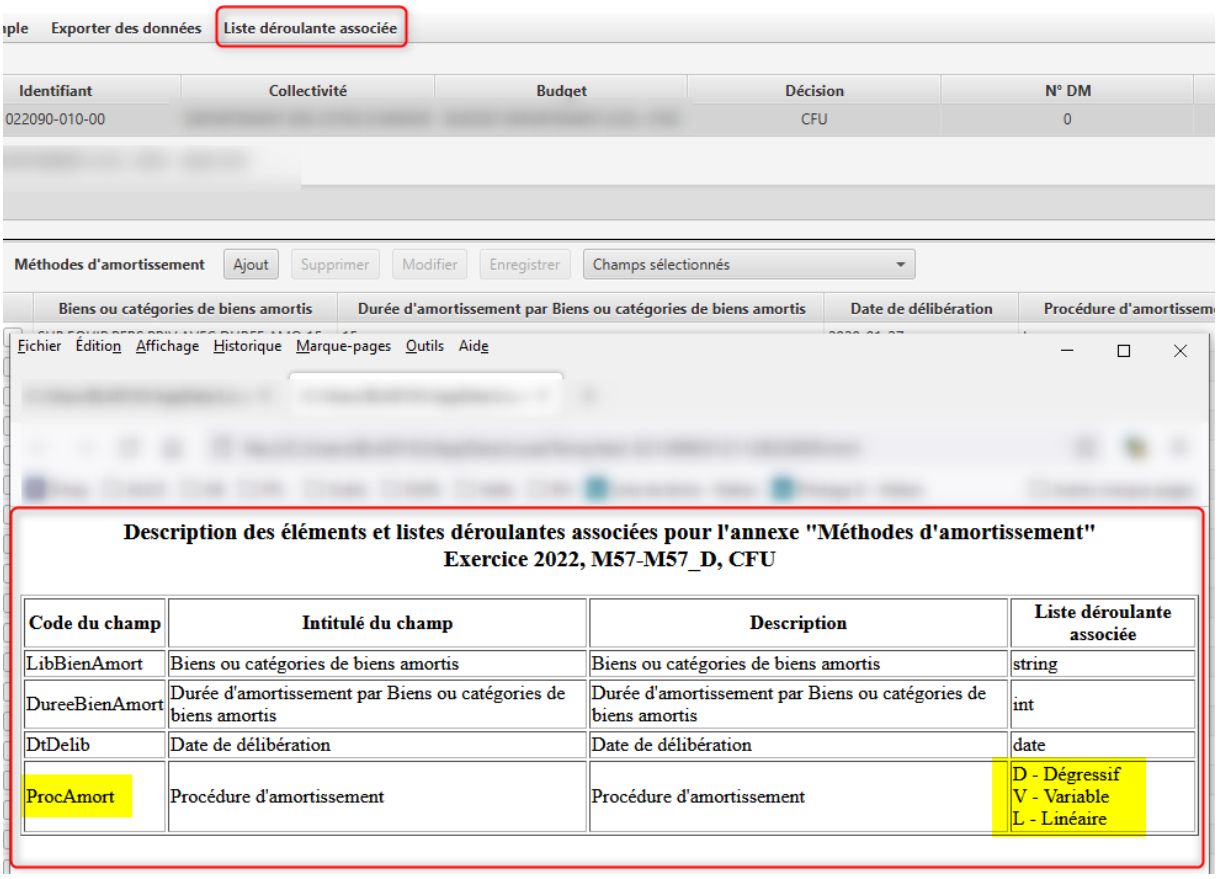

Puis rectifier la saisie dans l'Excel en fonction des codes attendues :

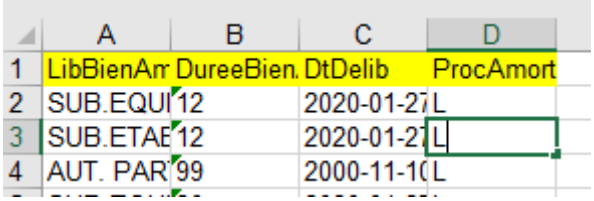

	A	B	C	D
1	LibBienAm	DureeBien.	DtDelib	ProcAmort
2	SUB.EQUI	12	2020-01-27	L
3	SUB.ETAE	12	2020-01-27	L
4	AUT. PAR	99	2000-11-10	L

23. Aucune des solutions proposées ne permet de résoudre mon problème, que faire ?

1 – Vous rapprocher de votre service informatique afin de vérifier que le paramétrage est conforme au guide d'installation monoposte ou multiposte

2 – Sauvegarder le flux et les annexes en cours d'édition

Se rendre dans le flux en anomalie, depuis l'onglet « aide », générer un mail pour le support et récupérer le flux généré :

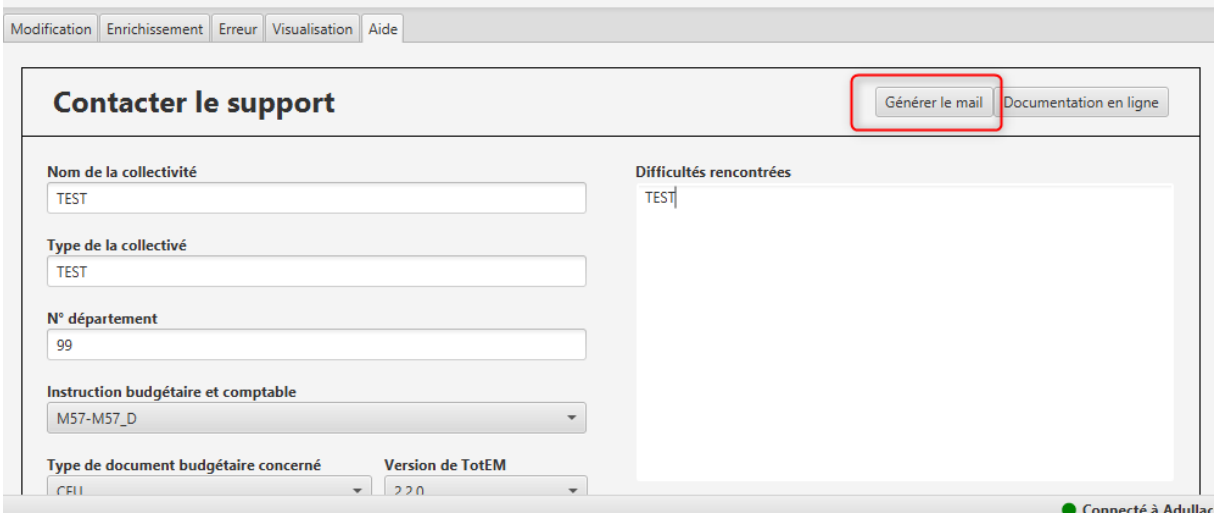

Une nouvelle version de l'application permettra d'extraire plus rapidement les flux.

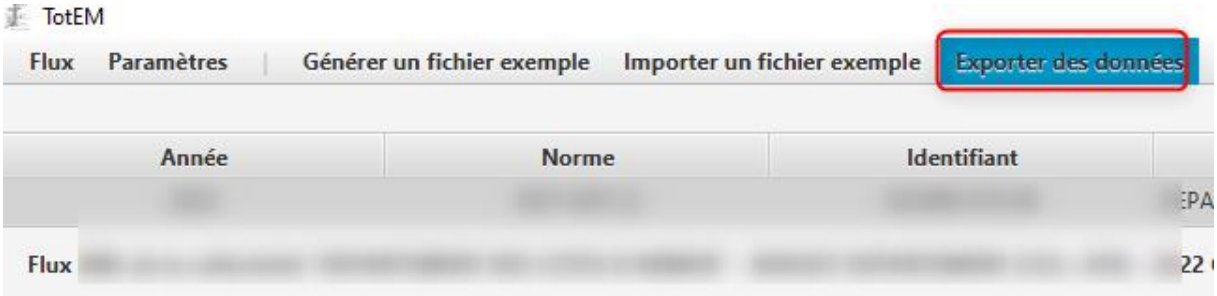

Point d'attention : l'extraction est à répéter pour chaque bloc annexe.

3 – Fermer TotEM

4 – Vider le répertoire de travail en supprimant les répertoires ci-dessous

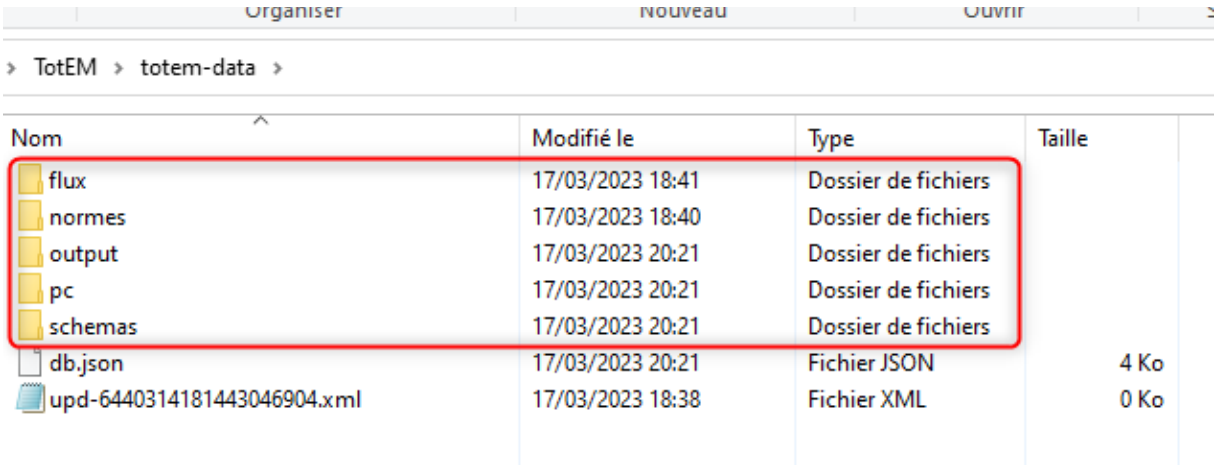

Point d'attention : La suppression du répertoire « flux » entraine la suppression de tous les flux en cours d'édition. Nous vous recommandons dans un premier temps de ne pas le supprimer, et de n'effectuer cette action qu'à condition d'avoir pu sauvegarder toutes les données.

Vous pouvez vous rapprocher de votre service informatique pour effectuer ces manipulations.

Par ailleurs, la suppression du répertoire « output » supprimera toutes les visualisations effectuées (documents PDF, etc..), il sera possible de générer de nouveau les maquettes mais il convient également de réaliser cette action avec précaution.

Pour savoir où se trouve le dossier de travail, aller dans paramètre et récupérer le chemin d'accès :

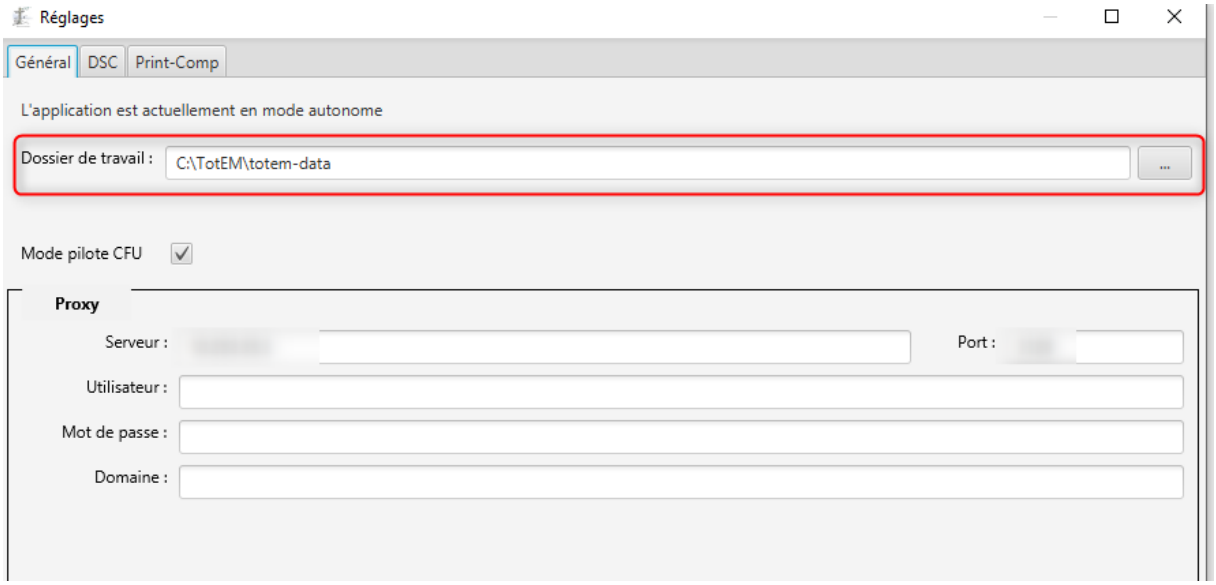

5 – Relancer TotEM et intégrer de nouveau le flux et les annexes

4. L'ECHANGE DE DONNEES AVEC LE COMPTABLE

24. Est-il possible d'éditer un CFU provisoire au cours de l'exercice ?

C'est le comptable qui fera la demande de CFU provisoire dans Hélios - a priori après s'être mis d'accord avec l'ordonnateur (de sorte que celui-ci envoie à Hélios ses flux de données). La demande de CFU provisoire dans HELIOS permet à J+1 de visualiser le CFU dans CDG-D SPL.

Il est à relever qu'un CFU provisoire peut être édité par l'ordonnateur quand bien même il n'a pas encore été en mesure de renseigner les états annexés.

Il sera possible de demander plusieurs CFU provisoires successifs, chaque nouvel envoi de données de l'ordonnateur "écrasant" le précédent. Le CFU provisoire permet de procéder à des contrôles et ainsi de limiter le risque d'incohérences ou d'anomalies en fin d'année.

Si l'ordonnateur n'a pas transmis à HELIOS son flux de données, le CFU provisoire ne comportera que les données du comptable et les chiffres de l'ordonnateur seront par défaut à zéro dans les tableaux relevant de sa responsabilité.

Depuis TotEM, l'ordonnateur à la possibilité de générer de nouveaux flux, en important le flux issu du progiciel ou en modifiant directement les états annexés afin de générer une nouvelle archive ZIP pour transmission au comptable.

Il est toutefois nécessaire de supprimer l'ancien flux transmis dans TotEM si l'ordonnateur souhaite importer un nouveau flux issu du progiciel financier. S'il s'agit seulement de modifier les annexes, il suffit d'opérer les modifications dans TotEM et de générer une nouvelle archive.

25. J'ai généré le « Document CFU ordonnateur », c'est-à-dire l'archive ZIP qui contient l'XML et le PDF des annexes, pour pouvoir le transmettre à mon comptable, comment se déroule la transmission via PES ?

Pour vos questions concernant la transmission PES, nous vous invitons à consulter la page dédiée à l'expérimentation du compte financier unique (cf. section « Confection entièrement dématérialisée du CFU » et fiche pratique PES).

26. Est-il possible de modifier une annexe après transmission de mon CFU au comptable ?

Une fois les données du comptable enrichies par le comptable public local, vous pouvez récupérer le flux CFU définitif depuis CDG-D.

Il est alors possible d'intégrer le CFU enrichi des données du comptable dans TotEM pour visualiser le CFU au format PDF qui pourra être soumis au vote de l'assemblée délibérante.
Il n'est plus possible de modifier le CFU, celui-ci est strictement identique à celui que peut consulter le comptable dans CDG-D.
Si vous constatez une erreur, en particulier concernant le remplissage des états annexés, il est alors nécessaire de modifier les annexes du flux ordonnateur dans TotEM, ou bien importer de nouveau un flux XML issu du progiciel contenant les réalisations de l'exercice, en veillant à exporter et sauvegarder les annexes depuis TotEM. Le « Document CFU ordonnateur » contenant les modifications doit impérativement être transmis au comptable avant que ce dernier effectue la reprise des balances d'entrée. A défaut, le CFU définitif ne contiendra pas les modifications.

5. PROBLEMES D'IMPORT DU FLUX ENRICHI PAR LE COMPTABLE

27. Lorsque j'importe mon CFU enrichi des données du comptable, j'ai le message d'erreur suivant : « Le flux importé est déjà présent dans la liste. Deux flux ne peuvent porter sur le même exercice et le même budget sans être scellés »

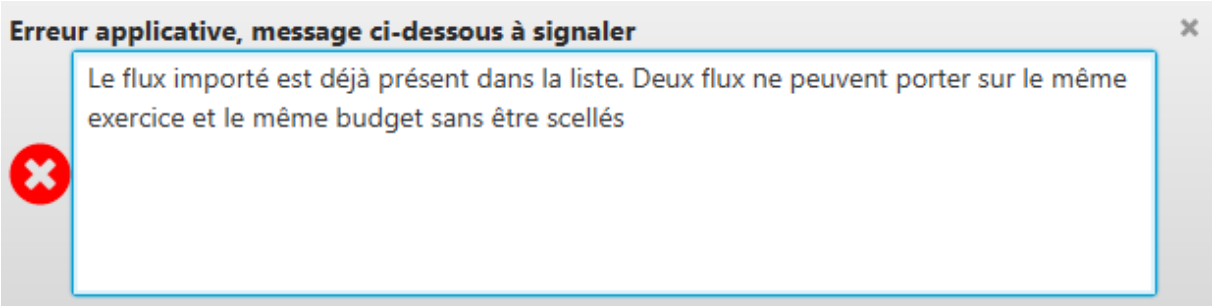

Dans l'attente d'une évolution de TotEM, un flux CFU enrichi des données du comptable ne peut être importé lorsque le CFU ordonnateur est déjà présent dans TotEM.
Ainsi nous vous invitons à supprimer le CFU ordonnateur de TotEM (en réalisant des exports de données de chaque annexe en amont), puis tenter de nouveau d'importer le CFU enrichi.

28.Lorsque j'importe mon CFU enrichi des données du comptable, j'ai le message d'erreur suivant : « Erreur lors de l'import du flux : »

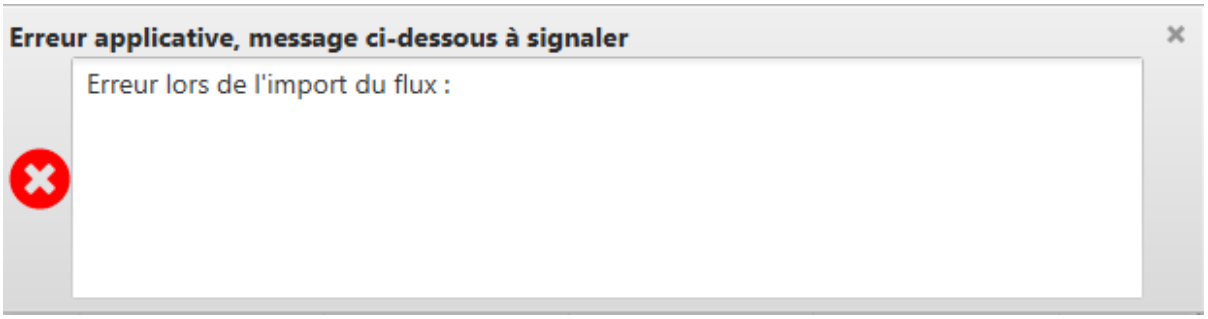

Deux situations peuvent déclencher cette erreur. Dans un premier temps assurez-vous d'avoir téléchargé le flux du CFU Définitif depuis CDG-D et non pas le flux du CFU Provisoire.

Le flux CFU Définitif est téléchargeable depuis le cadre « **Edition CGC/CFU Définitif** »

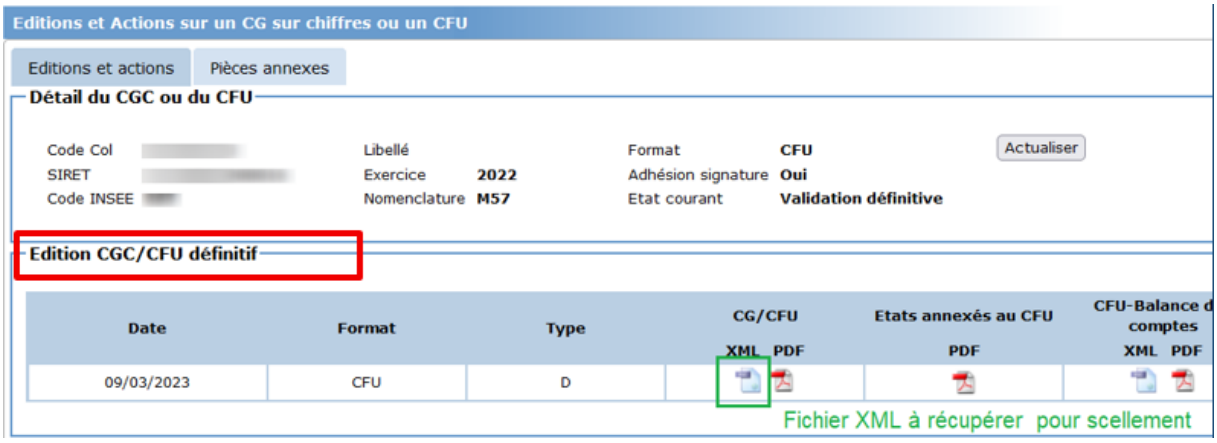

Dans un deuxième temps, si l'erreur persiste, rapprochez-vous de votre comptable afin de vous assurer que le CFU a bien été validé et qu'il consolide bien les données ordonnateur et comptable.

A défaut, transmettez votre flux au support TotEM.

6. LES CONTROLES DE COHERENCE AVEC LE COMPTABLE (ECCF)

29. Y-a-t-il des contrôles automatisés dans le CFU ?

Des contrôles automatisés sont mis en place dans le CFU (cf. chapitre 6 du Guide du CFU). Le résultat de ces contrôles est restitué dans une édition intitulée « État des contrôles du compte financier » (ECCF) qui apparaît avant la page des signatures dans le CFU.

Les contrôles ECCF supposent que l'ordonnateur ait transmis le flux de données nécessaires à l'alimentation des tableaux faisant l'objet des contrôles (les tableaux de la partie IV du CFU relative aux états annexés ne font pas l'objet de contrôles au titre de l'ECCF). Autrement, les données de l'ordonnateur resteront à zéro et l'ECCF présentera des montants en écart.

Lorsqu'il n'y a pas de discordance entre les données de l'ordonnateur et du comptable, le message suivant s'affiche sur la maquette budgétaire :

> « La vue détaillée fournie par le comptable est concordante avec la vue d'ensemble fournie par l'ordonnateur »

30. Les éventuelles discordances entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable seront- elles des éléments bloquants ?

Les discordances entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ne sont pas bloquantes pour la confection d'un CFU provisoire ou du CFU définitif.

Il est précisé que si ces discordances persistent, les données d'exécution budgétaire du comptable sont réputées faire foi d'après l'arrêté du 16 octobre 2019.

31. J'ai transmis mon CFU au comptable public afin qu'il confectionne un CFU provisoire, une anomalie a été détectée et mise en évidence par l'ECCF, je souhaite générer un nouveau flux après correction, que faire ?

Vous pouvez dans ce cas produire un nouveau flux xml depuis le progiciel financier, tenant compte des correctifs apportés, et importer de nouveau ce flux dans TotEM. Il sera alors nécessaire d'importer de nouveau les annexes.

7. LE VOTE DU CFU ET L'ANNEXE DES SIGNATURES

32. Je dois soumettre mon CFU au vote de l'assemblée délibérante, comment procéder ?

Pour soumettre votre CFU au vote de l'assemblée délibérante votre flux doit :

1. Avoir été intégré et enrichi dans TotEM
2. Avoir été transmis vers Hélios pour y intégrer les données du comptable
3. Avoir visualisé dans TotEM le CFU définitif issu de CDG-D SPL

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la documentation ci-dessous :

- Je consulte la notice explicative du circuit de confection d'un CFU
- Je visionne la vidéo tutoriel « confection d'un CFU dans TotEM »

33. Je souhaite contrôler mon flux CFU enrichi des états du comptable avant de le sceller, un message d'erreur apparait, que dois-je faire ?

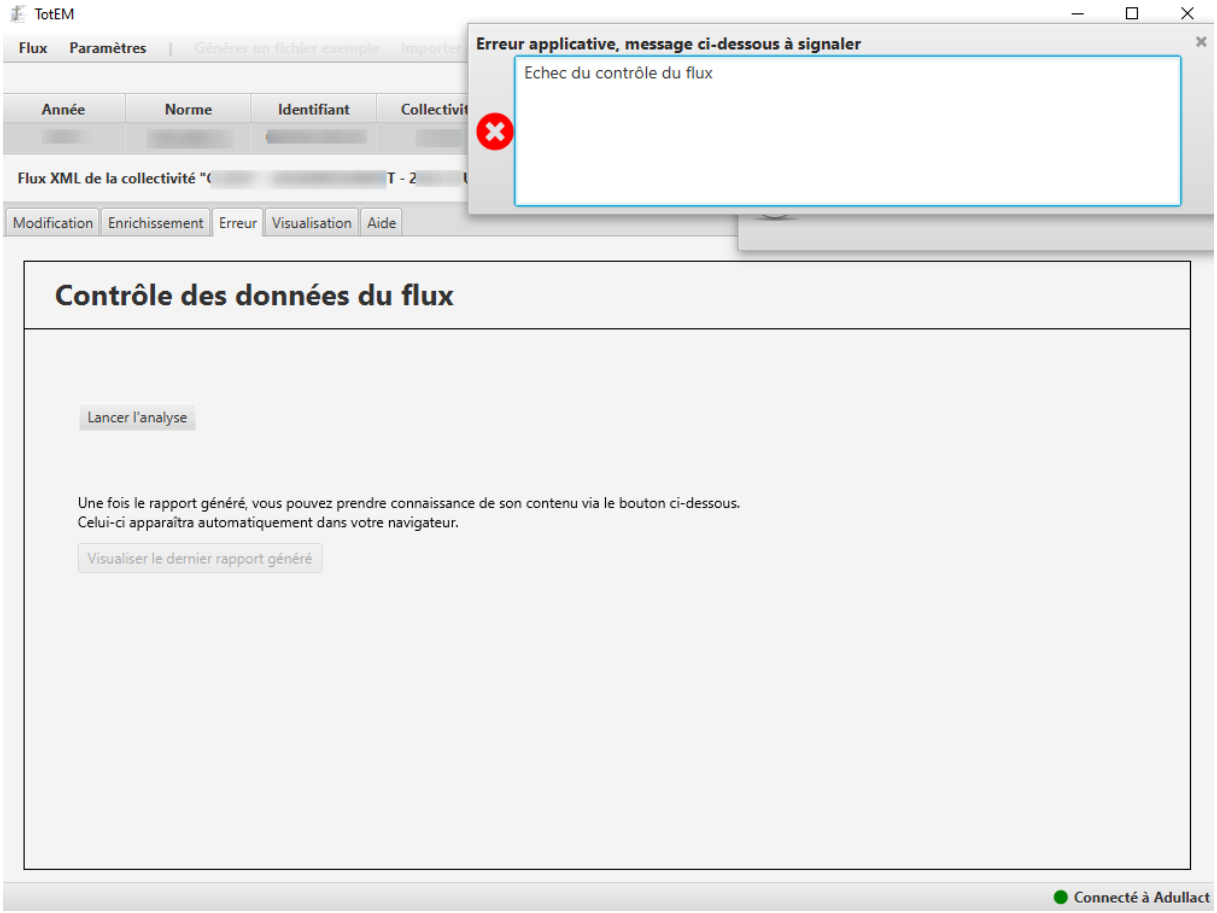

Le flux enrichi n'a pas besoin d'être contrôlé dans TotEM car ce dernier a déjà fait l'objet d'un contrôle de conformité au cadre réglementaire avant génération du « Document CFU ordonnateur » (étape n°2). Un second contrôle n'est donc pas nécessaire.

34. Comment l'annexe des signatures est-elle alimentée ?

Suite au vote du CFU par l'assemblée délibérante, il est nécessaire de le valider dans CDG-D puis de récupérer le flux CFU dans CDG-D (qui comprend alors les 3 signatures) puis de le visualiser de nouveau afin que l'annexe signature soit pleinement valorisée. Cette action est nécessaire avant scellement du flux pour transmission au Préfet via le protocole de transmission dématérialisé @CTES/ACTES BUDGETAIRES.

8. LE SCELLEMENT ET LA TRANSMISSION AU PREFET

35. Le scellement de mon CFU n'est pas possible, est-ce normal ?

Le scellement d'un flux CFU est seulement possible une fois les données du comptable enrichies par le comptable public local depuis CDG-D et le CFU présenté à l'assemblée délibérante (étape n°5).

Veuillez donc vous assurer que vous n'avez pas seulement enrichi les annexes depuis TotEM. Le scellement n'est pas possible lors de la génération du document CFU ordonnateur par exemple (étape n°2).

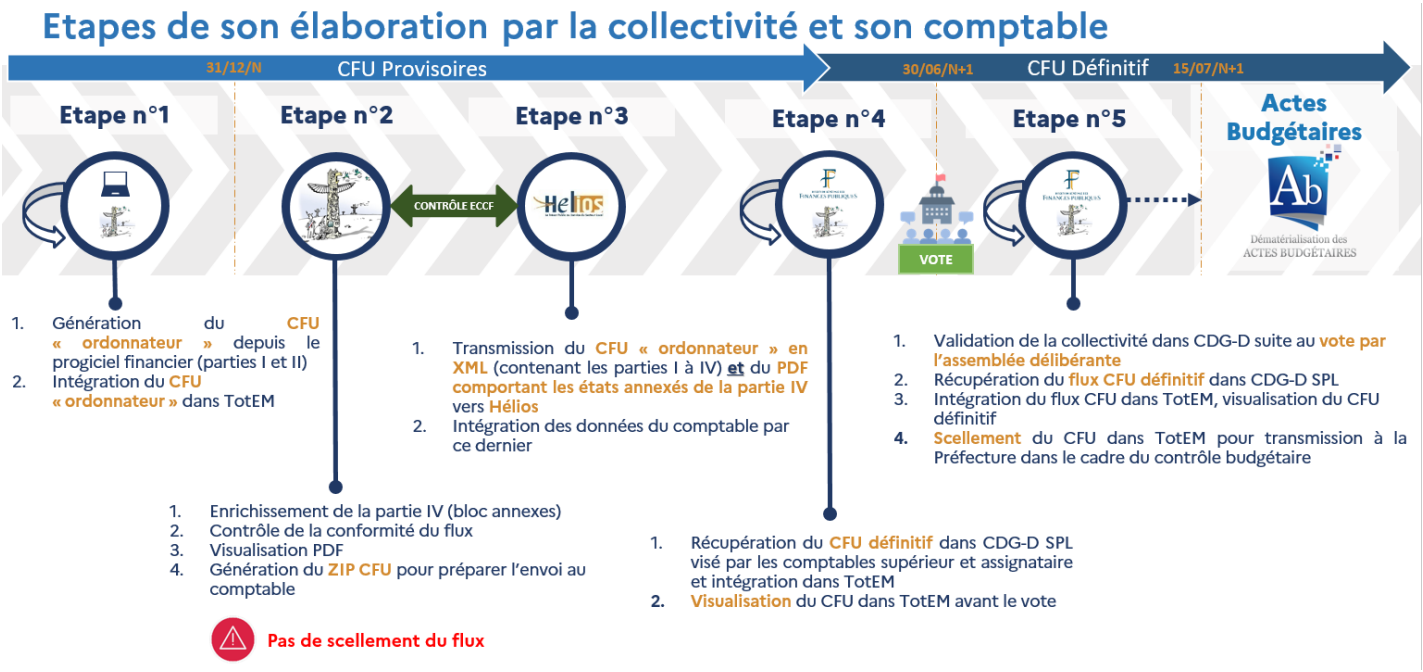

36. Le CFU définitif scellé sera-t-il envoyé au trésorier ?

Aucune transmission du CFU définitif n'aura lieu puisqu'il sera déjà présent dans l'application du comptable. Le CFU scellé est seulement transmis au Préfet (cliquer ici pour plus de détail sur les modalités de transmission).

37. Est-ce que la transmission des CFU vers Actes Budgétaires évolue ?

La procédure de transmission du CFU vers Actes Budgétaires est identique à celle actuellement utilisée pour les autres maquettes budgétaires.
Tel que c'est le cas pour tous les documents budgétaires vous devrez renseigner :

- La matière « 7.1 Décisions budgétaires » doit être sélectionnée ;
- La nature d'acte est « 5. Documents budgétaires et financiers » ;
- L'enveloppe transmise contient obligatoirement :
  - Le CFU définitif et scellé au format XML ;
  - La délibération annexée au format PDF.